

# OAI

Magazine de l'Ordre des Architectes  
et des Ingénieurs-Conseils du Luxembourg  
OAI@11/2025 • www.oai.lu

release

N°9

Novembre 2025

# Impressum

## OAI

ORDRE DES ARCHITECTES  
ET DES INGENIEURS-CONSEILS

### Éditeur

publié par l'OAI (Ordre  
des Architectes et  
des Ingénieurs-Conseils).

### Rédaction

Pierre Hurt, Yann Jegu

## PAPERJAM

© PAPERJAM S.A.  
www.wearepaperjam.lu

### Conception graphique

Julie Kotulski

### Mise en page

Louna Simon

### Coordination

Guillaume Vanoutryve

### Photos

OAI (Pierre Hurt), Paperjam

### Photos en couverture

Christof Weber

### Impression

Imprimerie Centrale

### Tirage

3750 exemplaires

### Diffusion

Le magazine OAI est envoyé aux  
2000 membres de l'OAI ainsi  
qu'à 1400 décideurs des secteurs  
public et privé au Luxembourg  
et à l'étranger.

Les magazines et les anciens  
bulletins d'information de  
l'OAI sont consultables dans la  
médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).  
Toute reproduction est autorisée  
sous réserve de citer la source  
Mag OAI9 ([www.oai.lu](http://www.oai.lu)).



PRINTED IN  
LUXEMBOURG

# Conseil de l'Ordre



Michelle Friederici  
Présidente  
Architecte



Patrick Nosbusch  
Vice-Président  
Ingénieur-conseil



Jacques Seywert  
Membre  
Ingénieur-conseil



Corinne Stephany  
Membre  
Architecte



Mike Dusseldorf  
Membre  
Ingénieur-conseil



Jean-Claude Welter  
Membre  
Architecte



Steve Weyland  
Membre  
Architecte



Pierre Hurt  
Directeur



Yann Jegu  
Directeur-adjoint

## Éditorial «Plang gutt, bau schlau» avec des architectes et des ingénieurs-conseils!

Le Luxembourg, un laboratoire agile pour des concepts intelligents et innovants pour notre cadre de vie.

Le Luxembourg a toujours attiré une grande diversité culturelle, créant de nouveaux besoins dans le développement de l'environnement bâti. Cet essor a agi comme un véritable incubateur pour la croissance de l'industrie du bâtiment au cours des dernières décennies.

Or, le millefeuille actuel du carcan de règlements et de procédures nous freine.

1. Il faut dégraisser, simplifier et digitaliser le cadre légal, administratif et procédural de manière cohérente afin de libérer du potentiel créatif des architectes et ingénieurs-conseils. On est sur la bonne voie, mais il faut encore renforcer la stratégie globale. L'OAI, avec l'appui fort de nombreux membres, participe actuellement aux groupes de travail officiels du gouvernement de la simplification administrative (règlement national des bâtisses...)
2. Les marchés publics sont le moteur de notre économie et jouent un rôle exemplaire et essentiel. Après une programmation détaillée, il faut choisir une procédure équitable et juste pour attribuer une mission de confiance aux concepteurs indépendants! Nous y travaillons pour mettre en place un cadre, simple, standardisé et respectueux des spécificités des professions OAI, en garantissant une sélection

basée sur la qualité et un accès à la commande publique des très petites structures (5 personnes ou moins) représentant 74% des membres OAI.

3. En parallèle, l'OAI propose un cadre contractuel MOAI.LU équitable, actuellement en cours de standardisation avec le CRTI-B, qui structure et simplifie le processus ainsi que le travail de tous les acteurs de la construction.
4. Enfin, le projet de la nouvelle loi OAI va ancrer encore davantage le principe essentiel de l'indépendance professionnelle pour que le capital reste majoritairement dans les mains des professionnels OAI indépendants.

Dans ce contexte, la charte OAI rejoint parfaitement la nature même des professions OAI réglementées, dont la déontologie établit une mission sociétale visant à équilibrer les intérêts des maîtres d'ouvrage, des utilisateurs et l'intérêt commun. Cette charte place les concepteurs au cœur du changement nécessaire pour répondre aux enjeux actuels et futurs.

Faisons-leur  
confiance!

Pierre Hurt  
Directeur OAI



PLUS D'INFORMATIONS  
SUR LA CHARTE OAI

# Sommaire

## Dossier du mois

06

Les temps forts du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'OAI

## La Vie de l'Ordre

Journée annuelle des  
Président.e.s OAI le 27 juin  
2025 à Bettembourg



## Trois questions

30

de Pierre Hurt à Jacques Seywert

## Le baromètre du secteur

32

Étude de l'évolution du nombre des bureaux OAI au Luxembourg et de leur répartition par effectif

## La parole à

Yuriko Backes, ministre de la Mobilité  
et des Travaux Publics

Michelle Friederici, Présidente OAI

Patrick Nosbusch, Vice-président OAI



## Tribune libre

40

L'Administration de l'environnement :  
Acteur central de la transition écologique

## #YoungPlannersOAI

42

## Espaces d'une vie

De Pafendall, gekuckt mat den Aa vum Artist Will Faber Fernand Théato

Esquisse de Will Faber



## MOAI

48

Groupe de travail Contrat-type OAI Ingénieurs-Conseils Génie Civil Infrastructures

---

<b>Cycle de formation OAI</b>	49
<b>BIM</b> Le Smart Building	50
<b>Jurisprudence</b> Normes constructives et responsabilité des constructeurs	52
<b>Assurance</b> Avantages salariés : focus sur les solutions assurantielles	54
<b>Urban sketchers Luxembourg</b>	56
<b>Concours et résultats</b> Un projet sportif durable et ambitieux à Berchem	58
<b>Mon projet préféré</b> La Cité judiciaire par Elisabeth Margue, ministre de la Justice	64
<b>Actualités du LUCA</b>	66
<b>Agenda OAI</b>	67

---



Projet du bureau BFF...,  
lauréat de cette consultation



À l'occasion de son 35<sup>e</sup> anniversaire, l'OAI a organisé un programme de célébration sur quatre jours, du 14 au 17 mai 2025. Cet événement a rassemblé des professionnel-le-s, des représentant-e-s institutionnel-le-s ainsi que le grand public autour des enjeux actuels et futurs du secteur de la construction, de l'aménagement et de la qualité du cadre de vie.

# Les temps forts du 35<sup>e</sup> anniversaire de l'OAI

## Une célébration de quatre jours placée sous le signe de l'architecture, de l'ingénierie et de la culture du bâti



Pierre Hurt,  
Directeur

### 14 mai 2025: accueil des délégations européennes

Les festivités ont débuté par une réception de bienvenue organisée au siège de l'OAI à Luxembourg, en présence des membres des organisations partenaires européennes: le Conseil des Architectes d'Europe (CAE), l'European Federation of Engineering Consultancy Associations (EFCA) et l'European Council of Engineers Chambers (ECEC). Ce moment convivial a marqué le lancement officiel de cette série d'événements. (fig. 1)

### 15 mai 2025: une journée phare entre échanges professionnels et célébration

1. **Une première européenne: conférence conjointe et adoption de la «Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics»**

Pour la première fois en Europe, une conférence conjointe a été organisée

par l'OAI avec ses partenaires européens (CAE, EFCA, ECEC) au European Convention Center Luxembourg. Cette rencontre a réuni des représentant-e-s de plus de 1,5 million d'architectes et d'ingénieurs-conseils européens.

À cette occasion, la « Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics » a été adoptée. Ce texte commun marque un engagement fort en faveur de l'amélioration des pratiques de passation de marchés publics à l'échelle européenne. L'objectif: promouvoir la qualité de la conception, la durabilité et la valeur à long terme des projets, dans l'esprit du « New European Bauhaus ».

Dans son allocution, le Ministre Eric Thill a souligné l'importance croissante de la « Baukultur » dans les politiques culturelles, recevant un exemplaire de la Déclaration. Par ailleurs, les quatre présidentes des organisations



fig. 1



fig. 2

fig. 1

De gauche à droite : Nina Dražin Lovrec, Présidente ECEC; Catherine Karakatsanis, Présidente de la Fédération Internationale des Ingénieurs-Conseils (FIDIC); Ruth Schagemann, Présidente CAE; Michelle Friederici, Présidente OAI; Inès Ferguson, Présidente EFCA; Susanna Zammataro, CEO FIDIC.

fig. 2

De gauche à droite : Pierre Hurt, Directeur OAI; Yuriko Backes, ministre de la Mobilité et des Travaux publics; Michelle Friederici, Présidente OAI; Ruth Schagemann, Présidente CAE; Inès Ferguson, Présidente EFCA; Nina Dražin Lovrec, Présidente ECEC



fig. 3



fig. 4



fig. 5

fig. 3

Full house pour les 35 ans OAI à l'European Convention Center Luxembourg

fig. 4

La soirée de fête pour les 35 ans de l'OAI

fig. 5

Le Conseil de l'Ordre remerciant Pierre Hurt pour ses 35 ans au service des professions OAI

fig. 6

Visite guidée du Musée de la Ville de Luxembourg suivie d'une soirée festive



fig. 6

partenaires ont officiellement remis la Déclaration à Yuriko Backes, ministre de la Mobilité et des Travaux publics. <sup>1</sup> (fig. 2)

## 2. Une soirée de fête pour les 35 ans de l'OAI

Dès 19 h, plus de 800 personnes se sont réunies au European Convention Center Luxembourg pour une célébration officielle des 35 ans de l'OAI.

Après un message du Premier ministre Luc Frieden, le journaliste Olivier Catani a animé un entretien avec Pierre Hurt, Directeur de l'OAI, retraçant les moments clés de l'histoire de l'organisation.

Depuis sa création en 1990, l'OAI a su renforcer sa position en tant que pilier institutionnel, professionnel et culturel au Luxembourg. Ses missions se sont élargies au fil des années, consolidant son rôle de partenaire fiable, crédible et tourné vers l'avenir.

Un film projeté à cette occasion a donné la parole à sept personnalités issues du monde politique, professionnel et institutionnel :

- Robert Goebbels, ancien Secrétaire d'État aux Classes moyennes et ancien ministre des Travaux publics
- Lex Delles, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme
- Martin Lammar, architecte et Président honoraire de l'OAI
- Gaston Flesch, ingénieur et Vice-Président honoraire de l'OAI
- Paul Nathan, Vice-Président de la Chambre des Métiers

— Jean-Paul Scheuren, Vice-Président de la Chambre immobilière

— Léon Gloden, ministre des Affaires intérieures. <sup>2</sup>

La soirée s'est poursuivie avec la présentation de l'ouvrage « Architecture deLUX » par Björn Rosen, éditeur berlinois chez DOM Publishers, fruit d'une collaboration avec l'OAI.

Dans son intervention, la Ministre Yuriko Backes a mis en avant les projets de simplification administrative menés par son ministère, et Michelle Friederici, Présidente de l'OAI, accompagnée du Vice-Président Patrick Nosbusch, a présenté les grandes orientations stratégiques de l'OAI pour les années à venir.

Le Conseil de l'Ordre a profité de ce moment pour remercier chaleureusement Pierre Hurt pour son engagement exceptionnel depuis 1990. <sup>3</sup> <sup>5</sup> (fig. 3, 4 et 5)

## 16 et 17 mai 2025 : entre gouvernance européenne et découvertes architecturales

### 1. 16 mai 2025 : Assemblées générales et programme social

Après les assemblées générales du CAE, de l'EFCA et de l'ECEC, qui ont eu lieu au European Convention Center Luxembourg, un programme social, auquel ont participé une centaine de personnes, proposait de découvrir le patrimoine local : une visite guidée du Musée de la Ville de Luxembourg, en présence de Maurice Bauer, 1<sup>er</sup> Échevin de la Ville de Luxembourg, suivie d'un dîner de gala au restaurant L'Hêtre beim Musée. (fig. 6)

### 2. 17 mai 2025 : Excursions thématiques autour de la transformation urbaine

Pour clôturer ces journées, l'OAI a organisé une visite guidée de la Cité des Sciences à Belval, menée par Daniela Di Santo, Directrice Fonds Belval, suivie d'un lunch sur place. L'après-midi a été dédié à la découverte du quartier européen du Kirchberg, sous la conduite de Marc Widong, Directeur du Fonds Kirchberg, et du Président du Lëtzebuerger Architekur Musee (LAM) Alain Linster. Ces visites, qui ont été particulièrement appréciées par la trentaine de participants, ont illustré concrètement les enjeux de l'aménagement du territoire, du réemploi et de la durabilité dans le cadre bâti. (fig. 7 et 8)

Nouvelle initiative éditoriale : ouvrir le débat public sur la qualité de notre cadre de vie

Enfin, l'OAI a profité de cette journée pour dévoiler son nouvel ouvrage « Architecture deLUX », publié en partenariat avec DOM Publishers. Pourquoi une telle initiative ?

L'architecture luxembourgeoise est peu connue à l'étranger, ou disons plutôt : l'architecture des architectes luxembourgeois ne suscite pas à l'étranger l'attention qu'elle mérite. Le livre « Architecture deLux » et le concours qui va avec veulent contribuer à ce que cela change.

L'objectif est tout bonnement de rendre l'architecture actuelle plus lisible, et cela, par le biais de professionnels extérieurs qui livrent une analyse approfondie de ces bâtiments.

L'idée a été développée conjointement par Pierre Hurt de l'OAI et Philipp Meuser de la maison d'édition d'architecture DOM Publishers, lors de la célébration du guide architectural du Luxembourg, publié par DOM en 2023. Il est encore d'un genre inédit, si bien qu'on ne peut pour l'heure que spéculer sur sa réussite. Aucun doute n'existe en revanche sur la nécessité d'une expertise professionnelle compréhensible. Car en cette ère



fig. 7



fig. 8

fig. 7  
Visite guidée de la Cité des Sciences à Belval

fig. 8  
Visite guidée du quartier européen du Kirchberg

fig. 9  
Remise du Livre « Architecture deLUX » à Yuriko Backes, ministre de la Mobilité et des Travaux publics, et à Léon Gloden, ministre des Affaires intérieures



fig. 9

de médias sociaux, de fake news et d'une influence croissante d'acteurs avides de torpiller notre ordre démocratique et la grande diversité d'opinions qui va avec, il importe d'autant plus de cultiver les valeurs fondamentales de notre société. La planification et la construction constituent à cet égard un champ d'action central.

Par quoi se caractérise cependant l'architecture luxembourgeoise contemporaine? Quelles impressions se dégagent-elles des projets architecturaux récemment réalisés au Grand-Duché? Quel effet les bâtiments font-ils sur l'observateur ou l'observatrice, que nous évoquent-ils et que provoquent-ils en nous? Dix critiques architecturaux réputés se sont attelés à la tâche ambitieuse d'apporter des réponses à ces questions. Ils le font dans le présent livre et proposent, à travers leurs textes, un regard nouveau sur l'architecture luxembourgeoise contemporaine. Ces « points de vue extérieurs » ouvriront ce faisant de nouvelles perspectives sur les bâtiments et la construction au Luxembourg. Ils sont indépendants, subjectifs et critiques – sachant que l'adjectif « critique » ne doit aucunement être entendu au sens négatif du terme!

L'équipe des dix critiques a été invitée au Grand-Duché début septembre 2024 afin d'y mener

leurs réflexions. Pendant leur séjour, ils ont étudié minutieusement 20 constructions contemporaines au total. Pour ce faire, les représentants venus du Portugal, de France, de Belgique, des Pays-Bas, d'Allemagne, de Pologne, d'Autriche, de Suisse et du Royaume-Uni n'ont pas seulement visité les divers objets, mais aussi échangé intensivement sur place avec des architectes, des ingénieurs, des utilisateurs ou encore des habitants. Chacun des critiques s'est focalisé sur deux objets en particulier, à propos desquels il partage ici ses impressions et ses réflexions.

Afin de pouvoir montrer au mieux la diversité et la qualité de l'architecture luxembourgeoise contemporaine au cours de ce séjour de deux jours au Grand-Duché et pour cette chronique de l'art de la construction actuel, un jury spécialisé composé d'Arlette Schneiders, Philipp Meuser et Patricia Wruuck, en collaboration avec l'OAI, avait présélectionné les objets sur la base des 26 projets primés lors du Bauhärepräis OAI 2024 ([www.bhp.lu](http://www.bhp.lu)) et des 14 highlights de la 4<sup>e</sup> édition d'[architectour.lu](http://architectour.lu). L'éventail des cinq typologies devait englober de manière exemplaire les spécificités de l'architecture luxembourgeoise contemporaine. L'achèvement des objets remonte au maximum à six ans. **4** (fig. 9)

- 1 Les versions anglaise et française de la Déclaration sont disponibles dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu) à la rubrique « Avis OAI ».



- 2 Découvrez ces interviews:



- 3 Film d'ambiance sur la soirée des 35 ans OAI:



- 4 Architecture deLUX est disponible dans de nombreuses librairies ainsi que sur le site [www.dom-publishers.com](http://www.dom-publishers.com)

- 5 Découvrez toutes les photos de la soirée des 35 ans de l'OAI!



De février à septembre 2025, retour sur une période marquée par une forte implication au service des professions OAI et de l'intérêt général, entre participation active au processus législatif à travers de nombreux avis, concertations stratégiques avec les partenaires institutionnels et politiques, engagement pour des thématiques clés telles que le cadre contractuel, l'attribution des missions aux membres OAI...

# La Vie de l'Ordre

2  
0  
2  
5

17.09.2025  
Concertation

## Ministère de l'Economie

Une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Pierre Hurt, et Dominique Bornert, conseiller juridique OAI, a été reçue le 17 septembre 2025 par le Ministère de l'Economie représenté par Tom Theves, Secrétaire général du Ministère, Gilles Scholtus, Chargé de la Direction générale PME, Simplification administrative, artisanat et commerce, David Heinen, conseiller juridique, et Christophe Origer, coordinateur des affaires juridiques.

L'avancement du projet n°7932 de nouvelle loi OAI a notamment été discuté. Le Ministère est dans l'attente de l'avis du Conseil d'Etat.

Suite aux remarques pertinentes de l'OAI, le Ministère va étudier la formulation de certaines dispositions afin de renforcer la préservation concrète de l'indépendance professionnelle.

L'OAI a souligné sa disponibilité pour assister le Ministère en la matière.

#### PLUS D'INFORMATIONS:

Les avis de l'OAI sur le projet de loi n°7932 peuvent être consultés dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).



17.09.2025  
Concertation

## Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels indépendants (FTI)

Pierre Hurt, Directeur OAI et coordinateur de la FTI a représenté l'OAI lors de cette assemblée générale.

Outre les points statutaires, les représentant.e.s des associations membres de la FTI ont échangé sur les thèmes d'actualité touchant les indépendants comme, entre autres, les problématiques rencontrées avec la prestation de services occasionnelle, l'indemnité de congé parental, en particulier pour les femmes, les difficultés dans le recrutement de personnel qualifié, l'implémentation de l'intelligence artificielle.

#### PLUS D'INFORMATIONS:

Consultez le site de la FTI [www.fti.lu](http://www.fti.lu).



16.09.2025  
Concertation

## Ingénieurs et Scientifiques du Luxembourg asbl

L'asbl Ingénieurs et Scientifiques du Luxembourg, représentée par Thierry Flies, Président, Dany Winbomont, Trésorier, et Anne Marmann, Directrice, a échangé avec Pierre Hurt et Yann Jegu.

Les 2 organisations occupent le Forum da Vinci et en partagent les espaces de réception. Les secteurs d'activités de nos membres sont complémentaires, et la volonté d'amplifier encore les collaborations a été affirmée.

Plusieurs pistes ont déjà été abordées, et seront approfondies :

- Augmenter les synergies
- Accroître la fréquentation du Forum Da Vinci, notre salle de conférence et de réception
- Intensifier les échanges
- Envisager des publications et événements communs.



10.09.2025  
Concertation

## Commission Européenne

Les signataires de la Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics – le Conseil des architectes d'Europe (ACE), le Conseil européen des chambres d'ingénieurs (ECEC), la Fédération européenne des associations de consultants en ingénierie (EFCA) et l'OAI – se sont réunis le 10 septembre 2025 à Bruxelles avec Valentina Schaumburger, membre du cabinet de Stéphane Séjourné, vice-président exécutif de la Commission européenne chargé de la prospérité et de la stratégie industrielle, et avec Lucia Martinez Lorenzo, représentante de la DG GROW, unité chargée des marchés publics.

La réunion a porté sur la prochaine révision de la directive européenne sur les marchés publics et a été l'occasion de présenter et de défendre les priorités énoncées dans la Déclaration de Luxembourg.

La discussion a été très ouverte et constructive et nos interlocutrices étaient très intéressées à ces propositions.

Cet échange de haut niveau marque une étape importante pour garantir que la prochaine révision de la directive sur les marchés publics soutienne un écosystème de passation de marchés plus durable, innovant et équitable dans toute l'Europe.

De gauche à droite sur la photo : Pierre Obajtek ; Senior Policy Officer CAE ; Diego Zoppi, ACE Executive Board Member ; Nina Dražin Lovrec, Présidente ECEC ; Valentina Schaumburger ; Pierre Hurt ; Mihai Barcanescu, Policy Manager EFCA

### PLUS D'INFORMATIONS :

La Déclaration de Luxembourg (version anglaise et version française) peut être consultée dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

09.09.2025

Avis

## Résolution du Parlement Européen sur les marchés publics

Le 9 septembre 2025, dans le cadre de la prochaine révision de la directive européenne sur les marchés publics, le Parlement européen a adopté une résolution présentant des recommandations visant à trouver un équilibre entre efficacité, concurrence et viabilité économique dans les marchés publics.

L'OAI se rallie à la position du Conseil des Architectes d'Europe (CAE), qui salue cette résolution qui reprend les revendications affichées par les organisations européennes représentatives des architectes et des Ingénieurs-conseils dans la Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics signée le 15 mai 2025.

### PLUS D'INFORMATIONS :

La Déclaration de Luxembourg (version anglaise et version française) peut être téléchargée dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

La résolution du Parlement Européen peut être consultée en flashant le QR Code



Le communiqué du CAE est disponible en flashant le QR Code





09.09.2025  
**Concertation**

## Audience par S.A.R. le Grand-Duc Henri

Patrick Nosbusch, Corinne Stephany et Pierre Hurt ont eu l'honneur d'être reçus en audience par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais grand-ducal.

S.A.R. le Grand-Duc avait participé aux festivités des 25 ans OAI en 2015. Ne pouvant être présent le 15 mai 2025 pour le 35<sup>e</sup> anniversaire de l'OAI, S.A.R. le Grand-Duc a souhaité recevoir en audience l'OAI et son directeur Pierre en fonction depuis la création de l'Ordre en mars 1990.

Cette rencontre a permis d'exprimer à Son Altesse Royale, avant la passation de pouvoir au Grand-Duc héritier Guillaume, la profonde gratitude de l'OAI pour son engagement de longue date en faveur de la qualité du cadre bâti au Luxembourg. Son soutien, notamment à travers le Haut-Patronage du Bauhärepräis OAI depuis sa création en 2000, a largement contribué à la reconnaissance de ce prix et à la valorisation de la culture du bâti dans le pays.

A cette occasion, Pierre Hurt a remis un tableau présentant quelques photographies de la participation de LL.AA.RR. le Grand-Duc Henri et la Grande-Duchesse Maria Teresa au cours de leurs 25 ans de règne aux activités publiques de l'OAI.

### PLUS D'INFORMATIONS:

Le tableau remis à S.A.R. peut être consulté dans la rubrique «Actualités» du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu)



18.07.2025  
**Manifestation**

## Festival des Cabanes SNJ / OAI

Dans une ambiance conviviale et festive, jeunes, éducateurs, enseignants, parents et partenaires s'étaient réunis le 1<sup>er</sup> avril 2025 au siège de l'OAI pour la proclamation des résultats du concours du Festival des Cabanes 2025. La 5<sup>e</sup> édition de ce concours de construction et de créativité en architecture, initié par le Service National de la Jeunesse (SNJ) et l'OAI, s'inscrit cette année dans le cadre de la LUGA 2025 – Luxembourg Urban Garden. Le jury, composé de Nathalie Schirtz (SNJ), Cassandra Provenzano (Ville de Luxembourg), Jean-Claude Welter (OAI), Ricardo Da Silva (IFSB), Ilija Voulgari (Metaform), Christophe Visscher (Graffiti – Jugendsendung) et Pit Devillet (Jonk Handwierk), s'est réuni le 26 mars 2025 afin d'examiner les propositions reçues. À l'issue de ses délibérations, 14 projets de cabanes ont été retenus, tous marqués par une créativité remarquable, une forte implication des participants et un respect manifeste de l'environnement. Tous les projets ont été conçus en écho au thème de cette édition : «Rendre visible, l'invisible».

Le vernissage du Festival des Cabanes s'est ensuite tenu le 18 juillet 2025 dans le cadre verdoyant du Parc Édouard André en Ville de Luxembourg. Cet événement a marqué le lancement officiel du festival, qui s'est déroulé jusqu'au 3 août 2025. Après les allocutions d'ouverture prononcées par Ann Muller (Directrice LUGA),

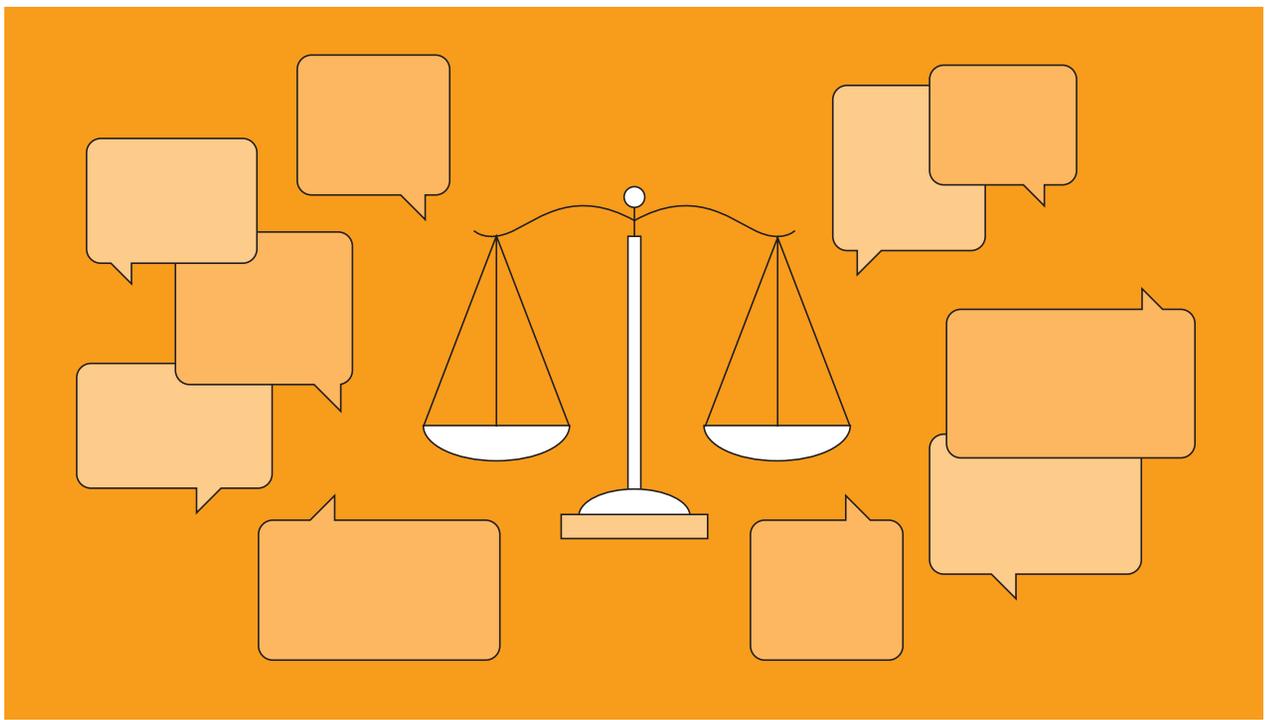
Pierre Hurt (Directeur OAI), Georges Metz (Directeur SNJ) et le ministre de l'Éducation nationale, Claude Meisch, les participant-e-s ont pu découvrir les 11 cabanes exposées, toutes issues des projets sélectionnés précédemment. Ces structures artistiques, réparties à travers le parc, invitaient le public à une exploration à la fois architecturale et poétique du thème central du festival.

### À VENIR

Les organisateurs publieront fin 2025 une brochure reprenant les projets, les cabanes réalisées et documentant les manifestations relatives au Festival des Cabanes.

### PLUS D'INFORMATIONS

Les différentes étapes du projet sont disponibles sur le site officiel [www.cabanes.lu](http://www.cabanes.lu).



17.07.2025

**Avis**

## l'OAI, votre voix dans le processus législatif

Dans le cadre de son rôle actif dans le processus législatif, l'OAI a récemment transmis plusieurs avis aux instances compétentes concernant des projets de lois et de règlements grand-ducaux. Il s'agit des textes suivants :

**1** Projet de loi n°8475 portant modification de la loi modifiée du 9 août 2018 relative à un régime d'aides en faveur des petites et moyennes entreprises

L'OAI a accueilli favorablement ce projet de loi visant à aider les petites et moyennes entreprises (PME), et les professions OAI sans contingentement à une aide maximale telle que le prévoit actuellement le règlement grand-ducal du 12 octobre 2018 déterminant la nomenclature des dépenses et des entreprises éligibles au régime d'aides prévu par la loi du 9 août 2018. De manière générale, l'Ordre des Experts-Comptables (OEC), qui a été sollicité par l'OAI dans le cadre d'un apport au présent avis, a loué la volonté du législateur de vouloir encadrer et adapter les aides étatiques au profit des PME s'appliquant aux entreprises ainsi qu'à ses membres.

**2** Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement

Ce projet de règlement grand-ducal vise à modifier le règlement grand-ducal modifié du 15 mai 2018 établissant les listes de projets soumis à une évaluation des incidences sur l'environnement (EIE).

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre de :

- la transposition de la directive (UE) 2023/2413 sur les énergies renouvelables ;
- la mise en œuvre de mesures issues du catalogue de propositions de mesures de simplification administrative en matière de construction, adoptées par le Conseil en date du 19 juin 2024 ;
- l'apport de certaines précisions et clarifications concernant les obligations en matière d'évaluation des incidences sur l'environnement.

L'OAI a approuvé ces initiatives qui s'inscrivent dans un suivi de la

règlementation européenne et des réformes en cours au Grand-Duché de Luxembourg, notamment celle de la simplification administrative.

L'OAI plaide pour que les seuils à partir desquels une EIE est demandée ne soient pas exagérés et respectent le principe de proportionnalité.

**3** Projet de loi n°8507 modifiant la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau

Ce projet de loi s'attache à plusieurs points :

- Transposition d'une série de dispositions de la directive (UE) 2023/2413 sur les énergies renouvelables ;
- Priorisation des installations de production d'énergie renouvelable dans le cadre de l'instruction des demandes d'autorisation ;
- Mise en œuvre de mesures du catalogue de propositions de mesures de simplification administrative en matière de construction, adoptées par le Conseil en sa séance du 19 juin 2024, à savoir l'introduction

de délais pour toutes les étapes de la procédure d'instruction des demandes d'autorisation, l'introduction du principe du «réputé complet» en cas d'absence de réponse de l'administration dans les délais impartis et l'introduction de certains seuils d'insignifiance (limites «bagatellaires»);

— Propositions de simplifications administratives, de précisions et de clarifications à la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau.

#### 4 Projet de loi n° 8482 modifiant:

1° la loi modifiée du 21 mars 2012 relative aux déchets;  
2° la loi modifiée du 21 mars 2017 relative aux emballages et aux déchets d'emballages;  
3° la loi du 9 juin 2022 relative à la réduction de l'incidence de certains produits en plastique sur l'environnement.

Ce projet de loi en question introduit plusieurs mesures concernant les professions OAI. Dès 2026, toute construction d'immeubles résidentiels de 4 lots ou plus devra prévoir une collecte séparée des déchets. Les supermarchés devront aussi mettre en place des infrastructures de collecte accessibles au public. L'OAI soutient ces mesures, les jugeant cohérentes avec une gestion moderne des déchets.

Le texte prévoit aussi:

- la suppression du registre des matériaux pour les grandes constructions;
  - le caractère obligatoire de réemploi des matériaux inertes à prévoir dans les appels d'offres publics;
  - une mise à jour de l'Annexe IV cadrant les délais et procédures d'instruction pour les demandes d'autorisation/de dérogation;
  - une nouvelle Annexe VIII, qui définit précisément les documents requis pour certaines demandes d'autorisation.
- Globalement, l'OAI se montre favorable au projet de loi et aux efforts de simplification administrative que le texte prévoit.

#### 5 Projet de règlement grand-ducal concernant l'institution d'une plateforme de coordination en matière de déchets et de ressources

Ce projet de règlement grand-ducal entend créer une plateforme regroupant

les acteurs de la gestion des déchets (publics et privés) et de la société civile, pour favoriser un dialogue régulier, sur un plan technique, et le cas échéant sur un plan politique. Cette plateforme serait le point de contact pour tous les sujets relatifs à la gestion des déchets tout en évitant un alourdissement des processus de décision. L'OAI a avisé favorablement cette initiative qui permettra de créer des synergies entre les parties prenantes à la gestion des déchets et des ressources. L'OAI a recommandé d'intégrer un représentant de l'OAI au sein de cette plateforme. En effet, le secteur de la construction génère une part significative des déchets, et les membres de l'OAI occupent une position clé tant dans cette chaîne de production que dans la transition vers une économie circulaire. Leur participation permettrait d'assurer une approche élargie et concertée sur ces enjeux.

#### 6 Projet de loi n° 8481 modifiant:

1° la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain;  
2° la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire.

Ce projet de loi vise à améliorer la création de logements abordables, en modifiant plusieurs dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain. Il entend pallier certaines difficultés d'ordre urbanistique, technique et réglementaire identifiées dans l'application de l'article 29bis, notamment en harmonisant les seuils d'application, en précisant les modalités de cession des terrains et en ajustant les règles relatives à la densité des logements abordables. Les modifications envisagées constituent une évolution significative du cadre législatif, mais elles soulèvent également des interrogations quant à leurs répercussions sur les infrastructures et la planification à long terme, ce que l'OAI a exprimé dans le détail dans son avis.

#### 7 Projet de règlement grand-ducal portant modification du règlement grand-ducal modifié du 8 mars 2017 concernant le contenu du plan d'aménagement général d'une commune

Ce projet de règlement vise à modifier les dispositions existantes du règlement grand-ducal du 8 mars 2017 relatives aux plans d'aménagement général (PAG) des communes.

Il propose notamment des ajustements dans la définition et la gestion des zones d'activités économiques, l'introduction d'une nouvelle zone de parc urbain et la modification des exigences en matière de stationnement pour les logements abordables.

Ces modifications s'inscrivent dans le cadre des mesures de simplification administrative annoncées par le gouvernement et visent à adapter le cadre réglementaire aux réalités économiques et urbanistiques actuelles. Toutefois, l'OAI est intervenu afin de s'exprimer sur certains aspects nécessitant des précisions et ajustements afin d'assurer une mise en œuvre cohérente et efficace.

#### 8 Projet de règlement grand-ducal déterminant les travaux non soumis à autorisation de construire ou soumis à une déclaration de travaux auprès du bourgmestre

Afin de désengorger les autorités compétentes avec des instructions de demandes d'autorisation de construire portant sur des projets de faible importance, et en vertu du projet de loi modifiant 1°) la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs, 2°) la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel, 3°) la loi modifiée du 21 décembre 2009 relative au régime des permissions de voirie, 4°) la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, ce projet de règlement grand-ducal dresse une liste des travaux soumis uniquement à une déclaration de travaux ainsi qu'une liste des travaux soumis ni à une autorisation de construire, ni à une déclaration de travaux.

Cette volonté de simplification administrative et d'accélération des procédures prend sa source dans l'accord de coalition 2023-2028, relayé par le paquet de 40 mesures décidé par le gouvernement sur base des propositions formulées par un groupe de travail instauré à la suite de la réunion nationale logement qui a eu lieu en date du 23 février 2023.

L'OAI a accueilli cette proposition avec circonspection et a livré ses réflexions, même s'il comprend l'objectif de permettre aux autorités compétentes de se concentrer sur les projets d'envergure de logements et à accélérer ainsi leur procédure d'autorisation.

## 9 Projet de loi n° 8480 modifiant:

- 1° la loi du 7 janvier 2022 portant sur l'accessibilité à tous des lieux ouverts au public, des voies publiques et des bâtiments d'habitation collectifs;
- 2° la loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel;
- 3° la loi modifiée du 21 décembre 2009 relative au régime des permissions de voirie;
- 4° la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Le projet de loi modifie quatre lois importantes pour les professions OAI (lois relatives à l'accessibilité, au patrimoine culturel, au régime des permissions de voirie, ainsi que la loi concernant l'aménagement communal et le développement urbain).

Concernant la loi relative à l'accessibilité, l'objectif est d'encadrer plus strictement la procédure d'autorisation en introduisant des délais, mais sans encore appliquer le principe du « silence vaut accord ». L'OAI soutient l'extension des dérogations aux bâtiments protégés patrimoniaux et souligne des difficultés pratiques dans l'application de la loi (tolérances de construction, anciens ascenseurs, clarification des responsabilités, exigences probatoires pour les dérogations, harmonisation avec les normes techniques reconnues...) en incitant à une réforme de fond.

Le projet de loi modifie la législation sur le patrimoine culturel pour simplifier les procédures, mais certaines mesures risquent paradoxalement d'élargir les obligations au lieu de les alléger, notamment pour les travaux dits « bagatellaires ». L'OAI salue l'introduction de délais pour les décisions ministérielles, mais critique l'absence de clarté sur certains points, comme les échéances de saisine du Ministre. Il propose plusieurs ajustements techniques, notamment sur la durée des autorisations, le financement des fouilles archéologiques, et la saisine des instituts patrimoniaux.

Le projet de loi modifie la législation sur les permissions de voirie en distinguant permissions ordinaires (ministérielles) et directes (par l'Administration des ponts et chaussées), avec des procédures et délais différenciés. L'OAI soutient la simplification pour les travaux mineurs, mais déplore des divergences procédurales et recommande une procédure unifiée et digitalisée via MyGuichet.

Concernant la réécriture complète de l'article 37 (« Procédure

d'autorisation de construire») de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, l'OAI soutient l'objectif de clarifier les procédures (autorisation, déclaration, exemption), mais considère que le texte proposé pose certains problèmes sérieux, qui devront être résolus. L'OAI soutient l'objectif que les travaux exemptés d'une autorisation de construire soient définis uniformément par un règlement grand-ducal (en mettant ainsi fin à l'hétérogénéité des réglementations communales en la matière, source d'insécurité juridique), mais réclame un cadrage du législateur et que seuls des travaux de moindres envergures puissent être dispensés d'une autorisation de bâtir et du recours obligatoire à des architectes ou ingénieurs-conseils.

La volonté de simplification administrative est saluée dans son principe, à condition qu'elle soit correctement mise en œuvre et accompagnée d'outils adaptés à la réalité du terrain.

## 10 Projet de règlement grand-ducal déterminant les constructions et aménagements soumis à une procédure allégée (en matière de voirie)

L'OAI salue la procédure de permission de voirie directe comme un pas vers la simplification, mais demande la reconnaissance formelle du rôle du « mandataire » (souvent l'architecte / ingénieur) et une communication systématique avec lui. Il propose d'élargir la liste des travaux soumis à cette procédure, comme les échafaudages ou grues mobiles. Concernant les travaux sans formalité, l'OAI recommande d'introduire une déclaration simplifiée pour certaines installations afin d'assurer la traçabilité et la sécurité. Il souligne aussi l'importance d'une parfaite clarté des modalités applicables dans les procédures de déclaration. Enfin, l'OAI souhaite être consulté sur le règlement définissant les règles d'application usuelles.

### PLUS D'INFORMATIONS

Ces avis sont disponibles dans la Médiathèque du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).



11.07.2025

Manifestation

## Visite du nouveau siège de la Ligue HMC

Près d'une trentaine de personnes ont participé à la visite de ce bâtiment exemplaire, couronné par le Prix Spécial Accessibilité dans le cadre du Bauhårepräis OAI 2024, guidée par l'architecte Boris Jäger.

Cette réalisation remarquable est le fruit d'un travail collectif mené par planetplus, s.c. architectes et urbanistes, LSC360 SA (anciennement Simon-Christiansen & Associés) et Jean Schmit Engineering Sàrl.

Cette visite pleine d'inspiration s'est conclue de manière conviviale autour d'une dégustation des produits de la Ligue HMC dans la boutique.

À propos de la Ligue HMC : La Ligue HMC est une institution qui soutient les personnes en situation de déficience intellectuelle et s'engage pour leur inclusion sociale, professionnelle et culturelle. Elle emploie et encadre plus de 230 personnes en situation de handicap intellectuel. Une dynamique respectueuse de chacun et une passion pour ses différents métiers sont les bases de son travail. Respect, estime de soi, autodétermination, inclusion, responsabilité sont autant de valeurs qu'elle cultive toutes ensemble. En achetant les produits issus de ses ateliers, vous soutenez leur savoir-faire. Vous contribuez au développement d'une économie régionale, sociale et solidaire.



11.07.2025  
Manifestation

## Réutilisation des tissus de l'exposition du Bauhärepräis OAI 2024

Claudine Nosbusch, Directrice de la Ligue HMC, a présenté le 11 juillet 2025 les couvertures de pique-nique réalisées au sein de leur atelier avec les tissus de l'exposition Bauhärepräis OAI 2024. Cette illustration concrète de l'économie circulaire appliquée à la culture et au design a connu un beau succès : à l'issue de la visite du siège HMC, les 10 couvertures ont trouvé preneur!

10.07.2025  
Concertation

## Centres de Compétences

Lors de la réunion du 10 juillet 2025 entre Tom Girardin, Directeur des Centres de Compétences, et Pierre Hurt, plusieurs démarches concrètes ont été retenues.

- Relance de la table ronde sur les formations continues du secteur de la construction initiée par l'OAI. Une nouvelle réunion sera organisée encore au 2<sup>e</sup> semestre 2025.
- Création d'une plateforme commune dédiée à la formation continue, avec trois objectifs principaux:
  - Vue d'ensemble des offres de formation
  - Recueil de feedback utilisateur
  - Gestion de plans de formation continue personnalisés
- Meilleure coordination des événements ainsi que renforcement de la communication entre les acteurs.

03.07.2025  
Concertation

## Section Développeurs de la Chambre immobilière

Le 28 mars 2025, une première réunion entre la section « Développeurs » de la Chambre immobilière et l'OAI a eu lieu au siège de l'Ordre. Michelle Friederici, Mike Dusseldorf et Dominique Bornert (conseiller juridique OAI) y ont accueilli une délégation composée de Max Didier (Président de la section), Jean-Paul Scheuren (Porte-parole) et Hendrik Kühne (Federation Manager – Luxembourg Confederation). Cette rencontre a permis de discuter de préoccupations communes au secteur, notamment la nécessité de rétablir la confiance auprès du public et des acquéreurs, les enjeux liés à la politique du logement, ainsi que la simplification administrative.

Ce dialogue s'est poursuivi lors d'une seconde réunion organisée le 3 juillet 2025, avec la participation d'Éric Lux (Vice-Président de la section « Développeurs »), Jean-Paul Scheuren, Hendrik Kühne, Michelle Friederici et Pierre Hurt. Plusieurs thèmes d'actualité ont été abordés, dont l'avis de l'OAI sur le projet de loi n° 8480 portant modification de plusieurs textes législatifs relatifs à l'accessibilité, au patrimoine culturel, à la permission de voirie et à l'ACDU.

Les échanges ont particulièrement porté sur la question du transfert de responsabilité dans le cadre du principe du « silence vaut accord ». L'OAI a également rappelé son rôle dans le développement et le suivi initial du site [www.guide-urbanisme.lu](http://www.guide-urbanisme.lu), qui sera intégré prochainement au Portail National d'Urbanisme (PNU), en cours de développement par le ministère du Logement et de l'Aménagement du Territoire.

Par ailleurs, les développeurs ont souligné que la situation économique est encore très délicate. Cependant, l'enquête menée par l'OAI en février 2025 auprès de ses membres montre des signaux positifs : amélioration du carnet de commandes, reprise des embauches et stabilisation de la trésorerie. Le nombre de certificats OAI demandés reste toutefois bas.



02.07.2025  
Concertation

## Prévention incendie

Le groupe de travail « Prévention incendie », rassemblant des représentants de l'ITM, du CGDIS ainsi que des experts en prévention incendie de l'OAI, s'est réuni les 19 mai, 2 juin et 2 juillet 2025.

Lors de ces réunions, deux projets de prescriptions élaborés par l'ITM ont été présentés et examinés en profondeur en vue de préciser certaines dispositions et d'harmoniser les approches entre les parties prenantes :

- le projet ITM-SST 1525.1 relatif aux écoles et services d'éducation et d'accueil pour enfants,
- le projet ITM-SST 1507.4 concernant les salles recevant du public.



01.07.2025  
Concertation

## Projet INDICATE de collecte de données pour le bilan carbone

Suite à la conférence de lancement du 24 mars 2025 sur la collecte des données relatives à l'empreinte carbone des bâtiments, organisée par le ministère de l'Économie en collaboration avec l'OAI, l'engagement des bureaux de planification et des acteurs du secteur de la construction au Luxembourg a été particulièrement fort. L'événement, qui s'est tenu au Forum da Vinci, a réuni 85 participant-e-s, témoignant de l'intérêt croissant pour la construction durable et la transparence carbone.

À la suite de l'appel à participation, 80 projets ont été soumis à l'aide du fichier Excel standardisé destiné à la création de registres numériques des matériaux. Face à la qualité des candidatures, le ministère a finalement retenu 35 projets pour la phase pilote, au lieu des 25 initialement prévus. Ces projets bénéficient d'un accompagnement personnalisé, à la fois technique et méthodologique, afin de permettre une saisie structurée des données. Les premières saisies étaient attendues avant la pause estivale, la réception finale des données étant prévue pour la mi-juillet.

Ce projet s'inscrit dans une démarche plus large portée par la « Feuille de Route Construction Bas Carbone – Luxembourg » et le programme européen LIFE INDICATE, avec pour objectif de constituer une base de données fiable et standardisée pour l'évaluation de l'empreinte carbone des nouveaux bâtiments au Luxembourg, en lien avec la future directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments (DPEB).

Une réunion intermédiaire de suivi de cette initiative s'est tenue le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Cette concertation, organisée par l'OAI pour le compte du ministère de l'Économie, visait à faire le point sur l'avancement du projet de collecte de données. Elle a permis d'évaluer l'état de la saisie des données, de discuter des premiers résultats et d'identifier les éventuels ajustements méthodologiques nécessaires.

Le projet poursuit son objectif de constituer une base de données robuste, destinée à mesurer l'empreinte carbone dans le secteur de la construction et de la planification au Luxembourg. Les informations

collectées serviront non seulement à appuyer la transition énergétique, mais aussi à orienter de manière éclairée les futures politiques nationales en matière de durabilité.

**PLUS D'INFORMATIONS**  
les différentes étapes du projet sont disponibles sur le site officiel [www.cabanes.lu](http://www.cabanes.lu).

De gauche à droite sur la photo : Birgit Knoch, Chargée de missions OAI ; Dave Lefevre, membre de la Commission OAI « Développement durable » ; Michelle Friederici ; Julien L'hoest, bureau Énergie & Environnement ; Paul Schosseler, Responsable cellule construction durable (MECO) ; Paul Baustert, Attaché à la cellule construction durable (MECO)



27.06.2025  
**Concertation**

## Journée annuelle des Président.e.s OAI

La traditionnelle Journée des Président.e.s de l'OAI s'est tenue le 27 juin 2025 à Bettembourg. La délégation OAI a été accueillie par le Bourgmestre Laurent Zeimet et Marc Bohler, ingénieur communal, avec lesquels plusieurs sujets d'actualité de l'OAI ont pu être abordés lors d'un échange constructif, notamment :

- Le projet OAI de Guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe « Quality / Qualifications Based Selection (QBS) »,
  - l'importance de la phase de programmation,
  - contrat-type MOAI via le CRTI-B.
- Laurent Zeimet a exprimé son soutien de principe à ces initiatives, qui visent à simplifier les procédures tout en mettant la qualité de la conception au centre des préoccupations.

La délégation OAI a également insisté sur la nécessité d'attribuer des missions complètes aux concepteurs pour garantir la qualité, ainsi que sur l'adaptation des critères de sélection dans les appels d'offres à la réalité des bureaux établis au Luxembourg.

Dans ce contexte, un exemplaire du nouveau livre Architecture deLUX – fruit d'une collaboration entre l'OAI et DOM Publishers – a été remis à Laurent Zeimet, qui, en tant qu'ancien journaliste, a manifesté un grand intérêt pour cette publication.

Lors de la réunion des Président.e.s et membres fondateurs de l'OAI proprement dite, les participant.e.s ont échangé sur les projets majeurs de l'OAI, dont :

- la conférence « Architects + Engineers: Partnership for Resilient Design » du 15 mai 2025 à Luxembourg, qui a abouti à l'adoption de la Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics,
- la célébration des 35 ans de l'OAI ayant rassemblé plus de 800 participants,
- l'avancement du contrat-type MOAI et du guide QBS,
- les échanges en cours autour du projet de nouvelle loi OAI (n°7932).

La journée s'est poursuivie par un déjeuner convivial, suivi de visites de projets récents de la commune de

Bettembourg (Hall des Régies, campus scolaire « Èm de Bêchel », nouveau pont, etc.), avec la participation de François Picardel, Chef du service technique de Bettembourg, et de Matthias Winkler, du bureau d'architectes MORPH4 ayant conçu le Hall des Régies.

De gauche à droite sur la photo : Bob Strotz, Président honoraire OAI ; Marc Feider, Vice-Président honoraire OAI ; Patrick Nosbusch, Vice-Président OAI ; Jos Dell, Président honoraire OAI ; Laurent Zeimet, Bourgmestre de Bettembourg ; Michelle Friederici, Présidente OAI ; Gaston Flesch, Vice-Président honoraire OAI ; Martin Lammar, Président honoraire OAI ; Pierre Hurt, Directeur OAI ; Marc Bohler, Ingénieur communal



20.06.2025  
Manifestation

## Promotion de Pierre Hurt comme Officier de l'Ordre du Mérite

Pour honorer ses 35 ans d'engagement au service de l'OAI, le Directeur OAI Pierre Hurt a reçu le 20 juin 2025 des mains du ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, Lex Delles, la Médaille d'Officier de l'Ordre du Mérite en présence de la Présidente OAI Michelle Friederici.

De gauche à droite sur la photo :  
Lex Delles; Michelle Friederici;  
Pierre Hurt



20.06.2025  
Manifestation

## Promotion de membres OAI comme Chevaliers de l'Ordre de la Couronne de Chêne

Le 20 juin 2025, plusieurs membres de l'OAI ont été honorés pour leur engagement au service de l'économie luxembourgeoise. Lors de cette cérémonie officielle en présence de la Présidente OAI Michelle Friederici, et du Directeur OAI Pierre Hurt, Lex Delles, ministre de l'Économie, des PME, de l'Énergie et du Tourisme, a remis à ses membres les distinctions dans l'Ordre grand-ducal de la Couronne de chêne du Grand-Duché de Luxembourg.

De gauche à droite sur la photo :  
Michelle Friederici; Margot Wiesener;  
Andrea Schroeter; Dariusz Pawlowski;  
Lex Delles; Sala Makumbundu;  
Romain Bouschet; Pierre Hurt; Philipp  
Carnol; Romain Poullès



16.06.2025  
Concertation

## Échanges autour des thématiques énergétiques

Dans le cadre des échanges réguliers « Café-croissant » organisés autour des thématiques énergétiques, une première réunion s'est tenue le 10 mars 2025 entre des représentants du ministère de l'Économie, de l'Administration de l'Environnement, de la Klima-Agence, de la Fédération des Conseillers et Certificateurs Énergétiques (FCCE) ainsi que de l'OAI.

Lors de cette rencontre, les questions collectées en amont, portant sur la réglementation énergétique existante et à venir, ont été discutées et ont, dans la mesure du possible, reçu des réponses. Certaines de ces réponses seront prochainement publiées dans la section FAQ du site web du ministère de l'Économie. Il a été rappelé que ces réunions ont pour objectif de traiter les questions récurrentes et transversales liées à la transition énergétique des bâtiments, dans une approche intersectorielle impliquant différents ministères et administrations. Les demandes plus spécifiques à des projets de construction particuliers sont quant à elles généralement traitées directement et rapidement, sans attendre la prochaine réunion. Les participants ont également été invités à transmettre toute question concrète relative à l'application des directives et des programmes de subventions par courriel à [Birgit.knoch@oai.lu](mailto:Birgit.knoch@oai.lu)

La réunion suivante dans ce même format s'est tenue le 16 juin 2025 au siège de l'OAI, avec la participation de représentant-e-s du ministère de l'Économie – Département de l'Énergie, de l'Administration de l'Environnement, des expert-e-s en énergie de l'OAI ainsi que des membres de la FCCE. Cette rencontre a permis de poursuivre les échanges sur des sujets d'actualité liés à l'énergie. Les discussions ont notamment porté sur l'élaboration et les exigences liées au passeport énergétique pour les bâtiments fonctionnels et/ou résidentiels, les possibilités en matière de conseil énergétique, ainsi que sur les subventions pour les mesures de rénovation énergétique et les procédures de demande y afférentes. Grâce à la mise en place de nouveaux groupes de travail spécialisés en énergie au sein de l'OAI, des propositions concrètes ont pu être soumises afin d'améliorer les pratiques actuelles et de faire valoir les besoins observés sur le terrain.



03.06.2025  
Manifestation

## The OAI Club - YoungPlanners OAI

Les Young Planners OAI ont relancé leur initiative en organisant un premier événement le 3 juin 2025 au siège de l'OAI, marquant un nouvel élan en faveur des jeunes professionnel.le.s de l'architecture, de l'ingénierie et de l'urbanisme au Luxembourg.

La soirée a réuni de jeunes architectes, ingénieurs et urbanistes-aménageurs venu.e.s de tout le pays pour une discussion ouverte sur la réalité des jeunes professionnel.le.s aujourd'hui. L'architecte Anne-Sophie Betz et l'ingénieur Emir Fejzic ont partagé leurs expériences personnelles, les défis de début de carrière et leurs aspirations pour l'avenir.

La discussion s'est poursuivie avec une table ronde réunissant les membres du Conseil de l'OAI Jacques Seywert et Jean-Claude Welter, et animée par Ilia Voulgari et Francesca Milano de l'équipe des YoungPlanners OAI. Ensemble, ils ont partagé idées, préoccupations et ambitions — avec un objectif commun : construire ensemble l'avenir de nos professions.

Les YoungPlanners OAI, désormais relancés sous l'égide de l'OAI, ont pour mission de créer un espace de dialogue, d'échange, de connexion et

de développement pour les jeunes professionnel.le.s.

Cet événement marque le début d'une nouvelle série de rencontres, d'ateliers et d'initiatives à venir. Merci pour votre intérêt et votre soutien!

### À VENIR

Pour toute suggestion ou retour, contactez-nous à [youngplanners@oai.lu](mailto:youngplanners@oai.lu).

De gauche à droite sur la photo : Ilia Voulgari, Emir Fejzic, Anne-Sophie Betz, Jacques Seywert, Jean-Claude Welter, Francesca Milano

22.05.2025  
Concertation

## Protection de la nature

Lex Faber, membre du GT OAI ad hoc, et Dominique Bornert, conseiller juridique OAI, ont présenté l'avis OAI sur le projet de loi n° 8449 portant modification de la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, de la loi sur les forêts du 23 août 2023 et de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain lors de cette réunion organisée à l'initiative de la députée Joëlle Welfring en sa qualité de membre de la Commission parlementaire de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité, qui traite ce projet de loi.



19.05.2025  
Concertation

## Université du Luxembourg

Jacques Seywert et Pierre Hurt ont reçu le 19 mai 2025 Marie-Hélène Jobin, Vice-rectrice aux Partenariats et Relations Internationales. Pour cette première prise de contact, la délégation OAI a présenté l'OAI et ses membres, ainsi que les dossiers principaux suivis actuellement par l'OAI, notamment les projets de contrat-type pour les prestations de membres OAI basé sur la méthodologie MOAI.LU, et d'outil d'évaluation du volume horaire nécessaire pour réaliser une mission de membres OAI (« ValueApp »), en cours de développement avec l'ETH-Zürich.

Marie-Hélène Jobin va revoir la convention Uni.lu/OAI et revenir vers l'OAI avec des propositions de mise à jour.

De gauche à droite sur la photo : Jacques Seywert ; Marie-Hélène Jobin, Vice-rectrice aux Partenariats et Relations Internationales, Pierre Hurt

## Inspection du Travail et des Mines

Dans le cadre du dialogue continu entre l'OAI et l'ITM, deux réunions importantes ont eu lieu en 2025, visant à renforcer la collaboration et à améliorer les processus liés à la réglementation du travail et à la sécurité des établissements soumis à autorisation.

Lors de la réunion du 12 février 2025, une délégation de l'ITM, composée de Marco Boly (Directeur), Claude Santini (Directeur adjoint), Luc Della Schiava (Inspecteur en chef du travail – phase conception, autorisation), Guy Schmit (Inspecteur principal du travail), Marco Klein (Inspecteur en chef du travail – établissements soumis à autorisation), et Isabelle Collignon (établissements soumis à autorisation), a reçu une délégation de l'OAI représentée par Steve Weyland, Laurent Heinen (membres du groupe de travail OAI « Protection incendie »), et Pierre Hurt.

Les échanges ont porté sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux

intégrer les retours d'expérience des membres OAI dans la préparation des prescriptions émises par l'ITM. Concernant l'impact de l'intégration du Service National de la Sécurité dans la Fonction publique (SNSFP) au sein de l'ITM, une communication préparée par l'OAI et validée par l'ITM a été transmise aux membres OAI le 25 février 2025. Par ailleurs, afin d'informer les bureaux membres sur l'application du droit du travail, notamment en ce qui concerne la flexibilisation du temps de travail selon les besoins des salariés et des employeurs, l'ITM va proposer une fiche de travail spécifique.

Les concertations ont été poursuivies le 12 mai 2025, par une délégation OAI composée cette fois-ci de Mike Dusseldorf, Jacques Seywert et Pierre Hurt. Les propositions transmises au ministre du Travail, Georges Mischo, par un organisme de contrôle agréé, visant

à intégrer la mission du contrôle technique dans le champ d'application du commodo afin de mieux encadrer les risques liés à certains types de bâtiments, ont été examinées.

Une réunion préparatoire de l'OAI avec les quatre organismes de contrôle agréés (OCA) s'était tenue le 6 mai 2025. À cette occasion, il a été décidé de créer un groupe de travail OCA / Bureaux de contrôle technique (BCT), à intégrer dans la méthodologie « Maîtrise d'œuvre OAI – MOAI.LU », et dans les réflexions plus larges sur la simplification administrative et le diagnostic en cours. Il a été souligné qu'il est essentiel que ces propositions soient d'abord discutées entre la maîtrise d'œuvre et les OCA / BCT avant, le cas échéant, d'être transmises au ministre du Travail.

## Centre National de Formation Professionnelle Continue

Dans le cadre d'une rencontre productive le 12 mai 2025 entre Steve Weyland et Birgit Knoch, Chargée de missions, pour l'OAI, et Laurent Goedert, Chargé de Direction, et Michel Wilwert, du service de la formation continue pour le Centre National de Formation Professionnelle Continue (CNFPC), une nouvelle coopération en matière de formation a été lancée.

L'objectif est de proposer des formats de formation continue axés sur la pratique, qui, en raison d'exigences techniques ou spatiales spécifiques, ne peuvent pas être organisés comme d'habitude à la House of Training.

Premier résultat de cette collaboration, l'OAI et le CNFPC ont proposé une formation d'une demi-journée intitulée « Rückbaubares

Bauen – mit nachwachsenden Rohstoffen » le 10 juillet 2025.

D'autres formations pratiques sont également en préparation, notamment sur les thèmes suivants :

- Matériaux durables sur modèle : construction bois, construction en paille, enduits en argile (forte composante pratique) ;
- Bonnes et mauvaises pratiques dans l'exécution de différents corps de métier : métallurgie, chauffage, finitions bois, carrelage, plantations) ;
- Utilisation de drones sur chantier : cadre juridique, application sur le terrain et traitement des données
- Démontage, rénovation et démolition) ;
- Vocabulaire sur le chantier

— Cadre législatif actuel dans le secteur de la construction (en collaboration avec les ministères concernés).

Cette initiative conjointe de l'OAI et du CNFPC vise à renforcer le transfert de connaissances entre la planification et l'exécution, et à accompagner activement la transition vers une construction durable.



05.05.2025  
**Concertation**

## Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM)

Lors d'un échange le 5 mai 2025 entre Joe Kries, Directeur adjoint, Satu Corke et Lycia Allegría, Attachées à la Direction pour le Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM), et pour l'OAI Mike Dusseldorf et Steve Weyland, Marcel Hetto, membre du GT OAI BTS, et Birgit Knoch, Chargée de missions, le renforcement stratégique des formations liées au secteur de la construction au Luxembourg a été au centre des discussions – avec un accent particulier sur les programmes de BTS (Brevet de Technicien Supérieur).

Les formations BTS en Bâtiments et infrastructures, Professions immobilières et Building Information Modeling doivent être davantage ancrées dans la pratique professionnelle, notamment grâce à l'utilisation d'infrastructures externes telles que l'IFSB ou les laboratoires spécialisés de l'Administration des ponts et chaussées.

La relance du BTS « Conducteur de travaux » ainsi que la création de nouvelles formations en gestion de projet et en physique du bâtiment ont également été envisagées.

L'objectif commun : susciter l'intérêt des jeunes pour les métiers de la construction, moderniser l'offre éducative et contribuer à la formation de professionnels qualifiés pour renforcer durablement le secteur au Luxembourg.

### PLUS D'INFORMATIONS

Des informations sur les BTS proposés par le LJBM sont disponibles sur [www.ljbm.lu](http://www.ljbm.lu).



28.04.2025  
**Manifestation**

Communiqué du ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire

## Plans types et cahier des charges pour le développement de logements abordables

Le ministère du Logement et de l'Aménagement du territoire, en partenariat avec l'OAI, a organisé une conférence consacrée à la présentation du cahier des charges pour le développement de logements abordables, ainsi que des plans types conçus en conformité avec ses prescriptions.

Cette initiative répond à une forte attente des acteurs du secteur, en ce qu'elle leur apporte des clarifications concrètes à leurs questions pratiques.

La nouveauté réside dans l'introduction des plans types, conçus comme un outil concret au service des promoteurs sociaux et dans l'idée de répondre à une diversité de besoins. Les plans types constituent à la fois une orientation claire et des exemples concrets, illustrant de manière tangible comment les principes directeurs peuvent être mis en œuvre dans la pratique.

« Avec les plans types, nous mettons à la disposition des promoteurs sociaux un outil de travail efficace pour la réalisation de logements abordables. Il s'agit d'offrir des lignes d'orientation et d'optimisation, de standardiser sans renoncer à la qualité – pour construire plus vite, plus efficacement et de manière plus ciblée aux bons endroits »,

a déclaré Claude Meisch, ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire.

Le développement des plans types s'inscrit dans la dynamique de simplification administrative, d'échanges réguliers avec les professionnels du secteur et de renforcement des capacités opérationnelles des promoteurs sociaux. Les plans types sont le fruit d'une collaboration entre le ministère, l'OAI, et des promoteurs sociaux expérimentés ayant réalisé des projets de logements abordables.

### PLUS D'INFORMATIONS

La présentation proposée lors de cette conférence est disponible dans la documentation OAI de l'espace membres à la rubrique « séances d'information OAI »

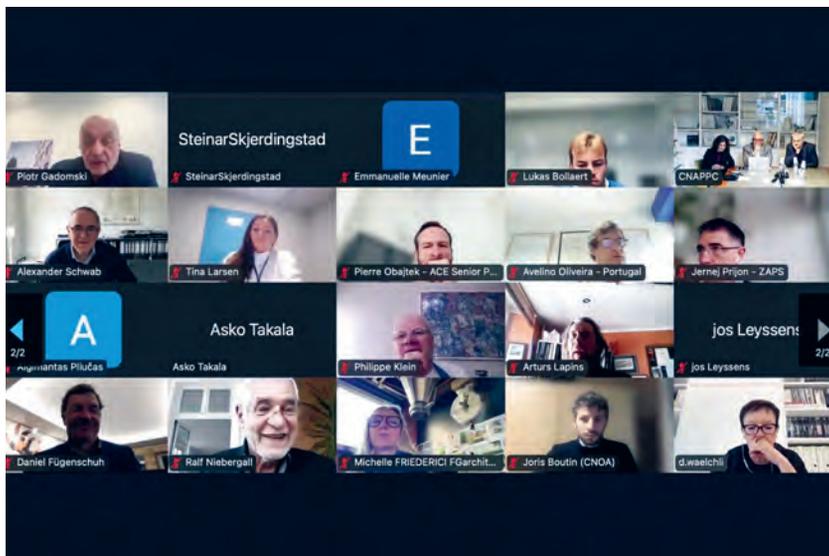
De gauche à droite sur la photo : Michelle Friederici ; Claude Meisch, ministre du Logement et de l'Aménagement du territoire ; Annick Rock, Chef de l'Unité des Aides à la Pierre au Département du Logement

## Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)

Une délégation de l'OAI, composée de Steve Weyland, Laurent Heinen, membres du groupe de travail OAI « Prévention incendie » et Birgit Knoch, Chargée de missions OAI, a été reçu le 28 avril 2025 par le CGDIS représenté par Paul Schroeder, Directeur général, Raymond Guidat, Directeur de la Stratégie opérationnelle, Laurent Massard, Chef du département prévention, et Laura Lammar, Cheffe du service de la prévention technique. L'échange a porté principalement sur la prévention incendie et une meilleure collaboration entre les parties.

Les points suivants ont été abordés et seront approfondis lors de prochains échanges :

- Objectifs & collaboration : Échange sur les objectifs généraux de la prévention incendie et la nécessité d'une approche harmonisée entre les différentes régions du CGDIS.
- Implication précoce : Demande de l'OAI d'être impliquée en amont dans l'élaboration de nouvelles prescriptions.
- Délais de traitement : Discussion sur les délais de réponse pour les avis et les demandes de rendez-vous, avec pour but une meilleure prévisibilité.
- Cadre réglementaire : Échange autour du règlement grand-ducal du 20 décembre 2019 relatif aux critères minimaux de salubrité, d'hygiène, de sécurité et d'habitabilité des logements.
- Plans & prescriptions : L'OAI a exprimé le souhait que le CGDIS se concentre sur les exigences à respecter plutôt que sur des modifications de plans.
- Avis obligatoire : Discussion sur le seuil (par ex. nombre de logements) à partir duquel un avis du CGDIS est requis, dans un esprit de simplification administrative.
- Procédure : Clarification souhaitée sur la procédure de demande d'avis dans le cadre d'un permis de construire.
- Désaccords : Interlocuteur de recours au sein du CGDIS en cas de divergences entre le service et les planificateurs.



10.04.2025  
Concertation

## Table ronde des président.e.s du Conseil des Architectes d'Europe (CAE)

Michelle Friederici et Pierre Hurt ont participé le 10 avril 2025 à la réunion en ligne de plus de 30 président.e.s et représentant.e.s d'organisations membres du Conseil des Architectes d'Europe (CAE).

L'objectif était de réaffirmer notre engagement commun en faveur de la création d'un environnement bâti durable, inclusif et de haute qualité.

« L'architecture n'est pas seulement une question d'esthétique ou de conception technique, elle est au cœur de la résilience économique et de la vitalité démocratique de l'Europe. En tant que présidents, nous reconnaissons le rôle essentiel que joue l'architecture dans le renforcement de la cohésion sociale, la promotion de l'action climatique et la sauvegarde des valeurs démocratiques. En ces temps difficiles, marqués par les tensions géopolitiques, la fragmentation sociale, l'incertitude économique et l'urgence environnementale, nous devons agir avec vision, cohérence et, surtout, collaboration. Ces défis sont réels, mais ils offrent également des opportunités de montrer la voie avec détermination et de façonner un avenir meilleur » a déclaré Ruth Schagemann, Présidente du CAE, en ouverture de cette réunion.

Le manifeste du CAE et les priorités nationales ont été au centre

des discussions, avec des appels forts à la collaboration pour relever les défis les plus urgents de l'Europe. Du logement au climat, des marchés publics aux politiques, l'architecture est essentielle pour construire un avenir meilleur.

Points forts :

- Renforcement de la défense des intérêts au niveau européen et national ;
- Présentation des actions en cours de l'ACE en faveur de la profession ;
- Partage des initiatives nationales, y compris les approches nationales en matière de conception et de construction, les contributions qui façonnent les positions de l'ACE sur le développement urbain, le logement, les honoraires, la réglementation, et plus encore !

PLUS D'INFORMATIONS



Le manifeste du CAE peut être consulté en scannant le QR Code suivant



31.03.2025  
Manifestation

## Présentation des professions OAI

Le Lycée Josy Barthel Mamer (LJBM) a accueilli le 31 mars 2025 une matinée des métiers de la construction, offrant aux élèves une occasion unique de découvrir diverses professions représentées au sein de l'OAI.

Lors de cette rencontre, Corinne Stephany a présenté les métiers d'architecte et d'architecte d'intérieur. Elise Rein a introduit les élèves aux rôles des ingénieurs-conseils en génie technique, tandis que Patrick Nosbusch a partagé son expérience dans le génie civil. Jimmy Reinert et Marilyne Berg ont décrit les missions des urbanistes-aménageurs. Enfin, Louise Pierret a exposé les spécificités des professions d'ingénieur-conseil en environnement et de géomètre.

Une matinée enrichissante, ponctuée d'échanges concrets, qui a permis aux élèves de mieux comprendre les parcours professionnels possibles dans le secteur de la construction.



31.03.2025  
Avis

## Autorité de la Concurrence

Dans le cadre de la décision n°2024-E-01 de l'Autorité de la Concurrence, l'OAI s'était engagé à remettre au terme d'une année un rapport détaillé sur la mise en œuvre de ses engagements dans l'affaire CC4-2019 consistant à ne plus diffuser auprès de ses membres des documents incluant d'une part, les taux horaires facultatifs en régie et, d'autre part, la méthode de calcul d'honoraires à appliquer lors des marchés publics pour la construction d'ouvrages publics, ainsi qu'à informer les pouvoirs adjudicateurs des préoccupations anticoncurrentielles constatées par l'Autorité et les inciter à procéder à la modification des contrats-types du secteur public.

Ce rapport, transmis le 31 mars 2025, fait le point sur les actions concrètes entreprises par l'OAI, notamment :

- la suppression des références tarifaires dans les contrats-types diffusés aux membres ;
- l'information des membres et des pouvoirs adjudicateurs sur la libre négociation des honoraires ;
- le développement en cours d'un outil transparent d'évaluation horaire des missions (« ValueApp ») ;
- et la poursuite d'un dialogue constructif avec toutes les parties prenantes.



26.03.2025  
Concertation

## Ministère de la Mobilité et des Travaux publics

Corinne Stephany, Jacques Seywert et Mike Dusseldorf, accompagné par Dominique Bornert, conseiller juridique de l'OAI, ont été reçus le 26 mars 2025 par une délégation du ministère de la Mobilité et des Travaux publics (MMTP) composée de Max Dörner, Coordinateur général, Jean-Paul Lickes, Directeur Mobilité, circulation et infrastructures de transport, Sylvie Siebenborn, Directrice Bâtiments publics et urbanisation, et Félicie Weycker, Directrice des Affaires européennes et juridiques, marchés publics et logistique.

Les projets principaux actuellement poursuivis par l'OAI ont été présentés :

- Contrat-type pour les prestations de membres OAI basé sur la méthodologie MOAI.LU ;
  - Propositions OAI d'amélioration de la législation sur les marchés publics ;
  - Projet OAI de Guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe « Quality / Qualifications Based Selection (QBS) ».
- Les différents points discutés seront approfondis lors de réunions techniques spécifiques entre l'OAI et les départements du MMTP en charge de ces dossiers.



24.03.2025  
Concertation

## Klima-Agence

La Commission OAI «MOAI.LU» composée de Corinne Stephany, Jacques Seywert, Mike Dusseldorf et Mathias Fritsch, ainsi que Pierre Hurt et Bertrand Bourdon, chargé de missions OAI, ont présenté le projet de contrat-type pour les prestations de membres OAI basé sur la méthodologie MOAI.LU, à une délégation de la Klima-Agence, composée de son Directeur Fenn Faber, accompagné de ses collaborateurs Samuel Gillissen, Sarah Juchems, Bruno Barboni et Christiane Conrady.



21.03.2025  
Concertation

## Chambre des Experts

Une délégation de la Chambre des Experts, composée de Loris Gubbini, Président, Danielle Gherardi-Klein, Secrétaire, et Patrick Counotte, Secrétaire de la section Bâtiment, a échangé le 21 mars 2025 avec Michelle Friederici, Présidente de l'OAI. Les discussions ont mis en lumière les similitudes de valeurs entre les experts et les professions OAI: indépendance, neutralité, mission d'intérêt public, et respect de la déontologie. Une volonté commune a été exprimée de renforcer les liens entre les deux structures. Cette coopération, notamment dans les domaines de la formation continue et de la communication, vise à mieux valoriser les expertises croisées, dans le respect des spécificités et des missions de chacun. La Chambre des Experts sera intégrée dans le programme du Bauschädenforum qui sera organisé par l'OAI au 2<sup>e</sup> semestre de 2025.



20.03.2025  
Concertation

## Fédération des Artisans

Les membres de la Commission OAI «MOAI.LU» Corinne Stephany, Jacques Seywert et Mathias Fritsch, accompagné du chargé de missions OAI Bertrand Bourdon, ont présenté à une délégation de membres de la Fédération des Artisans (FDA) le projet de contrat-type pour les prestations de membres OAI basé sur la méthodologie MOAI.LU, que l'OAI souhaite voir publié par le CRTI-B.

La délégation FDA a accueilli très favorablement ce projet, notamment du fait qu'il clarifie les prestations et livrables à fournir par les différents intervenants.

Suite à cette réunion, la liste des prestations et livrables repris dans la MOAI sera encore harmonisée avec celle proposée par les entreprises.



19.03.2025  
Concertation

## Chambre de Commerce

Une délégation de la Chambre de Commerce (CC), composée de Carlo Thelen, Directeur général, Anne-Sophie Theissen, Directrice Avis et Affaires Juridiques, Muriel Morbé, Directrice Formation, Anne-Marie Loesch, Responsable stratégie et coordination, Berengère Beffort, Head of public relations, marketing and communication, et Stéphanie Damgé, Direction de l'Entrepreneuriat, a reçu le 19 mars 2025 une délégation de l'OAI composée de Michelle Friederici, Patrick Nosbusch, Thierry Flies, membre OAI siégeant à l'assemblée plénière de la Chambre de Commerce, Pierre Hurt, et Dominique Bornert, Conseiller juridique de l'OAI.

L'excellente et fructueuse collaboration entre l'OAI et la CC, notamment en ce qui concerne le cadre légal et réglementaire, la simplification administrative, et la formation continue, a été soulignée.

L'OAI a salué le soutien reçu de la CC dans le cadre du projet n°7932 de nouvelle loi OAI, pour conforter la position exprimée en faveur de l'indépendance professionnelle des professions OAI. L'avis complémentaire de la CC, publié le 13 janvier 2025, épouse en grande partie les vues exprimées par l'OAI sur le sujet.

La future réforme de la loi sur les marchés publics, le logement abordable, et la transposition de la directive européenne 2023/970 sur la transparence des salaires ont également été discutés.

17.03.2025

Manifestation

## Workshops avec l'ETH-Zürich dans le cadre du développement de la ValueApp

Dans le cadre des travaux pour la mise en place d'une ValueApp, outil d'évaluation du volume horaire à engager par les bureaux, basé sur la nature des prestations et la complexité du projet sur base du contrat-type MOAI à publier via le CRTI-B en cours de finalisation, l'École polytechnique fédérale de Zürich (ETH Z/a r c experts), qui accompagne l'OAI sur ce projet, a organisé le 17 et le 18 mars 2025 des workshops par profession (architectes, ingénieurs-conseils du génie civil, ingénieurs-conseils du génie technique) avec l'objectif de vérifier la plausibilité des résultats des informations collectées à ce stade, notamment via l'appel adressé aux membres OAI le 29 janvier 2025.

L'outil aboutira à une estimation du volume de travail à engager par le maître d'œuvre pour réaliser sa mission et ce par m<sup>2</sup> de surface de projet (minutes / m<sup>2</sup>).

L'utilisation de la ValueApp à différentes phases du projet permettra aux contractants de suivre l'évolution objective du volume de travail à engager et d'adapter, le cas échéant, les honoraires à la suite de changements de la nature du projet, de sa complexité ou tout autre élément définissant la mission du maître d'œuvre.



11.03.2025

Manifestation

## Participation de l'OAI au MIPIM

Michelle Friederici, Patrick Nosbusch et Pierre Hurt ont représenté l'OAI sur le pavillon luxembourgeois au MIPIM à Cannes, le plus grand salon international des professionnels de l'immobilier.

La participation de l'OAI était basée sur 3 points forts :

- 1. Le Bauhärepräis OAI 2024
- 2. La 4<sup>e</sup> édition d'architectour.lu
- 3. Le site [www.laix.lu](http://www.laix.lu) (Luxembourg Architectes Ingénieurs-conseils eXchange / eXport).

De nombreux membres OAI ont également participé à ce salon.



Ausschuss der Verbände und Kammern der Ingenieure und Architekten für die Honorarordnung e.V.

10.03.2025

Concertation

## Ausschuss der Verbände und Kammern der Ingenieure und Architekten für die Honorarordnung (AHO)

Une délégation de l'Ausschuss der Verbände und Kammern der Ingenieure und Architekten für die Honorarordnung (AHO), composée de son Président Klaus-D. Abraham, des membres du conseil d'administration Georg Brechensbauer et Udo Raabe, et du Directeur général Ronny Herholz a échangé avec une délégation de l'OAI composée des membres du Conseil de l'Ordre Corinne Stephany et Mike Dusseldorf, ainsi que de Pierre Hurt, Directeur OAI, et de Bertrand Bourdon, chargé de missions.

Les projets de nouveau contrat-type pour le secteur public (avec prestations détaillées selon la MOAI) et de ValueApp ont été présentés par la délégation OAI.

La délégation AHO a fait le point sur l'avancement de la mise à jour et de la modernisation de la HOAI en Allemagne (prestations etc.). La proposition de nouvelle HOAI est désormais entre les mains d'un organe décisionnel (experts, associations, chambres, donneurs d'ordre). L'AHO espère que le nouveau HOAI entrera en vigueur au début de l'année prochaine.

07.03.2025

**Concertation**

## CRTI-B

Thierry Hirtz, Président du CRTI-B, et Gilles Christnach, chargé de direction du CRTI-B, ont été reçus le 7 mars 2025 par une délégation OAI composée de Michelle Friederici, Présidente, Patrick Nosbusch, Vice-Président, Corinne Stephany, Jacques Seywert et Mike Dusseldorf, membres du Conseil de l'Ordre, Mathias Fritsch, membre de la Commission OAI MOAI, Guittou Muller, délégué OAI au sein du conseil de gérance CRTI-B, ainsi que Pierre Hurt, Directeur OAI, et Bertrand Bourdon, chargé de missions.

La délégation CRTI-B a accueilli favorablement les projets actuels de l'OAI en ce qui concerne le nouveau contrat-type pour le secteur public (avec prestations détaillées selon la MOAI) à publier comme clause du CRTI-B, la ValueApp, et le guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe Quality / Qualification Based Selection (QBS) en cours de finalisation.

Suite à la validation par le conseil de gérance du CRTI-B, les groupes de travail CRTI-B au sujet du contrat-type ont été lancés en octobre 2025.

03.03.2025

**Concertation**

## Syvicol

Corinne Stephany, Jacques Seywert, Mike Dusseldorf et Pierre Hurt ont présenté au bureau et aux commissions du Syvicol le 3 mars 2025 les projets actuels de l'OAI en ce qui concerne le nouveau contrat-type pour le secteur public (avec prestations détaillées selon la MOAI) à publier comme clause du CRTI-B, la ValueApp, et le guide des bonnes pratiques pour attribuer un marché public de services des professions OAI selon le principe Quality / Qualification Based Selection (QBS) en cours de finalisation.

11.02.2025

**Concertation**

## Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL)

Marc Wagener, Directeur de l'Union des Entreprises Luxembourgeoises (UEL), a échangé le 11 février 2025 avec Michelle Friederici, Annik Conzemius, Présidente de la Fédération luxembourgeoise des travailleurs intellectuels indépendants (FTI), et Pierre Hurt, Directeur OAI et Coordinateur FTI.

Les discussions ont notamment porté sur l'avenir du système de pension, la flexibilité du temps de travail et la concurrence déséquilibrée entre les secteurs public et privé sur le marché du travail.

04.02.2025

**Avis**

## Publications récentes du Conseil Économique et Social (CES) disponibles en ligne

Lors de son Assemblée plénière du 14 janvier 2025, le Conseil Économique et Social (CES), auquel participe Pierre Hurt en tant que coordinateur de la FTI, a adopté à l'unanimité deux avis, à savoir l'avis du CES relatif au rapport annuel 2022-2023 du Conseil national de la productivité et l'avis « Actualisation annuelle du schéma de pondération de l'indice des prix à la consommation - 2025 ». Ils ont été publiés le 4 février 2025.

PLUS D'INFORMATIONS

Les avis peuvent être consultés sur le site: [ces.public.lu](https://ces.public.lu) à la rubrique « Actualités ».



01.02.2025

**Manifestation**

## Remerciements à Gaston Fleisch

L'ingénieur Gaston Fleisch, Vice-Président honoraire et membre honoraire de l'OAI, a estimé qu'il était opportun de laisser sa place au sein de la Commission OAI « Déontologie » à un.e membre actif/ve plus jeune. Il a été remercié par Michelle Friederici et Patrick Nosbusch pour sa participation perspicace et avisée aux travaux de cette Commission.

De gauche à droite sur la photo : Michelle Friederici, Présidente OAI ; Gaston Fleisch, Vice-Président honoraire et membre honoraire de l'OAI ; Patrick Nosbusch, Vice-Président OAI

# « La collaboration entre architectes et ingénieurs constitue la clé du développement harmonieux de nos professions. »

## Trois questions de Pierre Hurt à Jacques Seywert

### Quelles motivations t'ont poussé à te présenter au Conseil de l'Ordre?

Ce qui m'a motivé à me présenter au Conseil de l'Ordre, c'est avant tout ma conviction profonde que la collaboration entre architectes et ingénieurs constitue la clé du développement harmonieux de nos professions et de la réussite de nos projets. Dans notre pratique quotidienne, nous voyons à quel point un travail coordonné et fluide entre les différents acteurs d'un projet permet de créer des synergies porteuses de valeur, tant sur le plan technique que créatif.

Une collaboration optimisée ne se limite pas à une meilleure organisation : elle stimule la créativité, favorise la recherche de solutions originales et innovantes, et libère du temps pour ce qui fait l'essence même de nos professions – la conception et la réalisation de projets durables et de qualité. Elle permet également d'accroître l'efficacité et la pertinence de nos prestations respectives, au bénéfice de tous les acteurs impliqués, mais aussi de la société.

L'OAI joue depuis toujours un rôle essentiel dans la promotion

de cette coopération constructive. En m'engageant au sein du Conseil, je souhaite contribuer à la poursuite et à l'optimisation de ces efforts, en travaillant à renforcer les passerelles entre nos professions. Cette ambition dépasse la simple coordination technique : elle englobe aussi la clarification des cadres contractuels, l'amélioration des conditions d'exercice et la mise en place de structures favorisant la confiance mutuelle. Participer activement à cette dynamique me semble aujourd'hui essentiel pour accompagner l'évolution de nos métiers et encourager une collaboration toujours plus intégrée, équilibrée et inspirante.

### De quelle action menée à ce stade es-tu particulièrement fier ?

Depuis mon entrée au Conseil en 2023, je suis particulièrement fier du travail collectif accompli autour de l'optimisation des outils mis à disposition de nos membres, dans le cadre de la méthodologie MOAI. Ce chantier, à la fois ambitieux et concret, a permis d'apporter davantage de clarté et de cohérence à nos pratiques.



Pierre Hurt,  
Directeur



Nous avons notamment œuvré à la clarification du tableau des prestations et livrables coordonnés entre les différentes professions, à la définition des interfaces métiers et à la mise en place des prérequis nécessaires au démarrage des études de maîtrise d'œuvre. Ces outils constituent aujourd'hui une solide base de travail pour nos membres, mais aussi un socle essentiel pour la redéfinition de nos contrats types.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté commune d'harmoniser nos pratiques, de faciliter la collaboration entre architectes et ingénieurs, et d'assurer une meilleure compréhension mutuelle entre les différents acteurs du projet. Nous avons d'ailleurs entamé la phase de validation de ces nouveaux contrats types en concertation avec les maîtres d'ouvrage, notamment au sein du CRTI-B, ce qui représente une étape importante dans ce processus.

Le fort engagement des membres qui participent activement aux groupes de travail constitue également un motif de satisfaction. Leur implication, leur expertise et leur esprit de collaboration ont permis de faire mûrir un résultat collectif dont nous pouvons être fiers. Ces avancées

contribueront, j'en suis convaincu, à établir un cadre contractuel clair et harmonisé, propice à une collaboration plus fluide et efficace au sein de la maîtrise d'œuvre.

#### Quels principaux défis restent à être relevés ?

Pour les mois et années à venir, le Conseil a défini cinq priorités majeures qui guideront nos actions et notre engagement collectif.

La première consiste à valider le projet de la nouvelle loi OAI, une étape essentielle pour adapter notre cadre réglementaire à l'évolution de nos professions et aux exigences actuelles du secteur.

La deuxième priorité est la mise en place d'un cadre contractuel clair et harmonisé pour la maîtrise d'œuvre (MOA), garantissant une meilleure compréhension des rôles, responsabilités et interfaces entre les différents acteurs.

Nous travaillons également à la structuration et à la standardisation des procédures d'attribution des marchés publics, avec la mise en œuvre du modèle Quality / Qualification Based Selection (QBS), qui valorise

la qualité et la compétence plutôt que le seul critère du prix.

Un autre axe fort concerne la finalisation de l'outil ValueApp, permettant de mieux valoriser nos prestations et d'objectiver la qualité du travail fourni.

Enfin, nous devons poursuivre l'effort de simplification, de dégraisage et de digitalisation du cadre légal, administratif et procédural, pour rendre nos démarches plus efficaces et transparentes.

Ces priorités constituent les piliers du développement futur du secteur de la maîtrise d'œuvre. Le travail accompli ces dernières années a posé une base solide, mais il nous faudra encore renforcer et formaliser ces efforts, notamment en collaboration avec le CRTI-B, afin que nos propositions deviennent des références reconnues par les maîtres d'ouvrage.

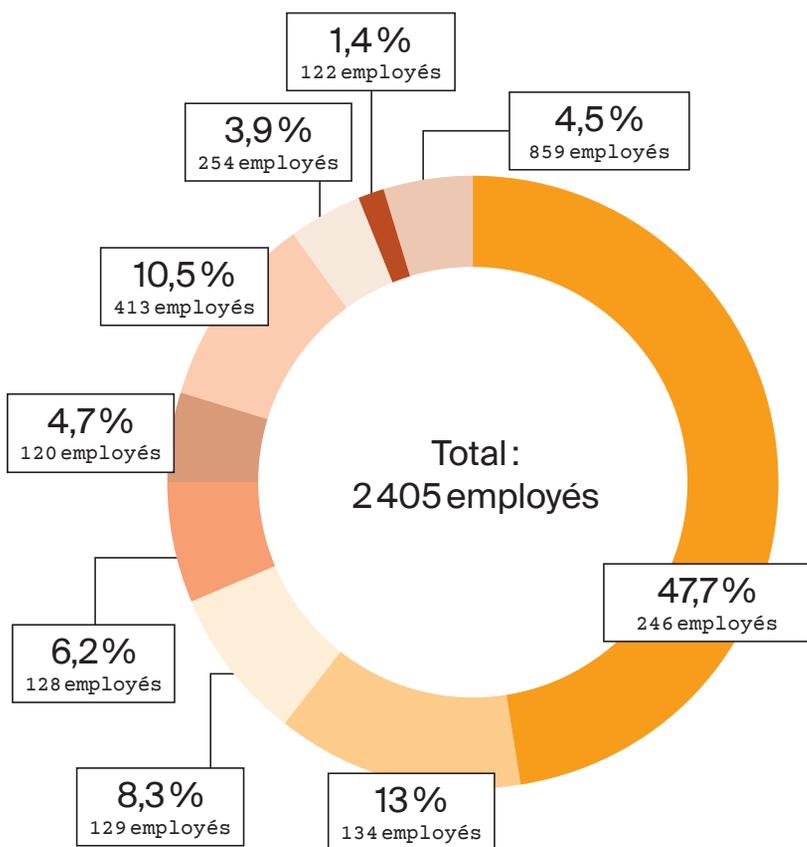
Enfin, un défi humain et institutionnel majeur se profile : le départ à la retraite de notre directeur de longue date, Pierre Hurt, qui a profondément marqué l'OAI par son engagement et sa vision. La mise en place d'une nouvelle direction représentera sans doute un moment charnière pour les années 2026 et 2027. Il sera essentiel que le Conseil accompagne cette transition en clarifiant les orientations stratégiques évoquées, afin d'assurer une continuité solide et cohérente.

Je suis toutefois confiant : un successeur motivé et à la hauteur de cette mission essentielle sera engagé et l'OAI est bien préparé pour les temps à venir.

Les tendances récentes montrent une évolution à la baisse du nombre total des bureaux OAI au Luxembourg et de personnes employées dans ces bureaux.

# Le baromètre du secteur

Répartition des 516 bureaux d'architectes, siège au Luxembourg, suivant leur effectif



Effectif

■ 1 / ■ 2 / □ 3 / ■ 4 / ■ 5 / □ 6 à 10 /  
□ 11 à 15 / ■ 16 à 20 / □ 21 ou plus

## DONNÉES OAI CLÉS 30 SEPTEMBRE 2025

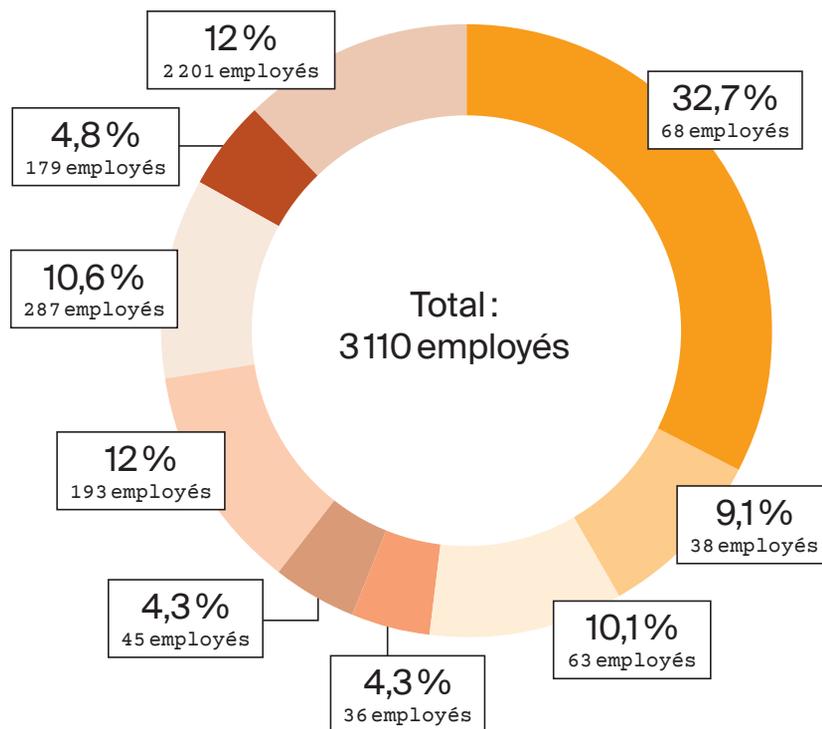
— 754 bureaux (toutes professions confondues) établis au Luxembourg.

— 197 bureaux étrangers exerçant occasionnellement au Luxembourg.

— 5669 personnes employées dans les bureaux établis au Luxembourg.

— 74% des bureaux établis au Luxembourg sont composés de cinq personnes ou moins.

## Répartition des 208 bureaux d'ingénieurs-conseils, siège au Luxembourg, suivant leur effectif



### Effectif

■ 1 / ■ 2 / □ 3 / ■ 4 / ■ 5 / □ 6 à 10 / □ 11 à 15 / ■ 16 à 20 / □ 21 ou plus

## Évolution du Tableau de l'Ordre

	2025 / 2024	2024 / 2023
1896 personnes physiques toutes catégories	-1,4% (-26)	-0,3% (-6)
Bureaux d'architectes: 642	-3,2% (-21)	-2,6% (-18)
Siège social au Luxembourg: 516	-2,1% (-11)	-1,8% (-10)
Exerçant occasionnellement au Luxembourg: 126 (19,6%)	-7,4% (-10)	-5,6% (-8)
2405 employés au sein de bureaux A au Luxembourg	-5,6% (-142)	-2,4% (-62)
Bureaux d'ingénieurs-conseils: 265	-6,0% (-17)	<b>+0,4% (+1)</b>
Siège social au Luxembourg: 208	-7,1% (-16)	<b>+1,4% (+3)</b>
Exerçant occasionnellement au Luxembourg: 57 (21,6%)	-1,7% (-1)	-3,3% (-2)
3110 employés au sein de bureaux IC au Luxembourg	<b>+0,2% (+6)</b>	<b>+1,0% (+31)</b>
Total bureaux A + IC au Luxembourg: 724	-3,6% (-27)	-0,9% (-7)
5669 employés au sein de bureaux au Luxembourg Comprend les bureaux d'architectes, ingénieurs-conseils, architectes d'intérieur, urbanistes-aménageurs, architectes-paysagistes	-2,5% (-146)	-0,6% (-33)



# « Nous sommes en train de construire ensemble une nouvelle culture. »

Photographies  
Romain Gamba

Construire mieux, promouvoir une culture de projet commune et valoriser le rôle des architectes et ingénieurs dans l'innovation : tels sont les enjeux au cœur de l'interview croisée entre Yuriko Backes, ministre de la Mobilité et des Travaux publics, Michelle Friederici, présidente de l'OAI, et Patrick Nosbusch, vice-président.

Parole à

Yuriko Backes,  
ministre de la Mobilité  
et des Travaux Publics  
Michelle Friederici,  
Présidente OAI  
Patrick Nosbusch,  
Vice-président OAI

Quels sont les défis principaux au Luxembourg en matière de mobilité et de travaux publics, et comment les membres de l'OAI peuvent-ils apporter leur aide pour y répondre ?

Yuriko Backes

La croissance démographique dans notre pays, une des plus fortes dans l'Union européenne, suscite de nouveaux besoins en infrastructures adaptées et crée des attentes auprès de nos concitoyen(ne)s. Elle engendre deux défis supplémentaires. D'une part, des enjeux majeurs relatifs au territoire en tant que tel, notamment avec la densification urbaine qui s'accroît. La rareté du foncier disponible, notamment pour l'État, rend la planification plus complexe. D'autre part, des enjeux dans le domaine de la mobilité au quotidien quel que soit le mode de transport. Celle-ci devient par exemple une priorité dans la conception des espaces publics. Les aménagements et infrastructures dédiées aux piéton(ne)s et cyclistes sont

à développer pour encourager ces modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, en particulier pour les courtes distances, notamment dans les villes.

En parallèle à l'augmentation de la population, l'impact des flux des travailleur(euse)s transfrontaliers quotidiens, toujours croissants, est à prendre en considération et à anticiper afin d'organiser le territoire de manière résiliente.

La transition numérique représente un autre défi de taille. Je pense que la digitalisation est en mesure de permettre une meilleure gestion des projets de construction en contribuant à l'optimisation des ressources et l'amélioration des processus.

Nous sommes tous confrontés au changement climatique, qui impose une révision des pratiques, voire des changements de comportements. Il est indispensable d'intégrer des solutions respectueuses de l'environnement à tous les niveaux. Des concepts novateurs basés notamment sur l'économie

# « La valeur ajoutée ne se mesure pas uniquement en termes de coûts immédiats. »

Patrick Nosbusch

circulaire, la performance énergétique des bâtiments, l'utilisation de matériaux sains et locaux permettent au secteur de la construction de se développer de manière plus responsable et durable.

Le ministère de la Mobilité et des Travaux Publics ainsi que les administrations qui y sont rattachées sont conscients de ces défis. Une approche collaborative entre tous les acteurs, publics et privés (avec l'OAI), devra être renforcée. Elle permettra de répondre à ces défis de trois manières. La première, en proposant des solutions innovantes, durables et adaptées aux enjeux actuels : les projets doivent lier créativité, qualité et responsabilité environnementale. Ensuite, en adoptant une approche interdisciplinaire intégrant diverses expertises, ce qui permet de répondre efficacement à la complexité croissante des projets. Enfin, cette approche doit garantir une coordination étroite entre tous les intervenants d'un projet. Des outils innovants, comme par exemple le Building Information Modeling (BIM), facilitent cette collaboration en rendant le processus de conception et de réalisation plus fluide, précis et efficace. Seule une coopération étroite permettra de relever ces défis.

Michelle Friederici

La croissance démographique, les flux frontaliers et la transition écologique et numérique, entre autres. Dans ce contexte, on ne peut pas se contenter de construire plus : il faut construire mieux, en planifiant de manière cohérente et durable.

Mieux construire, c'est aussi mieux transformer. Aujourd'hui, nous devons nous poser la question de ce que l'on fait de l'existant. La transformation du bâti, la reconversion et le recyclage architectural sont des leviers majeurs pour une approche plus responsable et rapide. On constate pourtant une complication des projets due à la réglementation actuelle. Elle rend parfois ces projets plus coûteux qu'une démolition suivie d'une nouvelle construction. C'est un non-sens écologique, économique et patrimonial.

Nous avons besoin de règles d'adaptation spécifiques pour ces projets de transformation, qui tiennent compte



de la réalité du bâtiment existant, tout en garantissant la qualité et la sécurité. Cela suppose de faire confiance aux architectes, à leur capacité à concevoir des solutions intelligentes, adaptées, et respectueuses du contexte.

Les membres de l'OAI, qu'ils soient architectes, ingénieurs-conseils ou urbanistes, sont des partenaires naturels de l'action publique. Ils ont une capacité unique à penser le territoire, à conjuguer technique, usage, durabilité, et à proposer des solutions concrètes et cohérentes. Encore faut-il leur en donner les moyens, à travers des procédures mieux calibrées, une reconnaissance pleine et entière de leurs missions, et une réelle écoute sur le terrain.

Soutenez-vous la Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics, et comment ses principes peuvent-ils être portés concrètement au niveau national et européen?

Yuriko Backes

Il est probable que la révision de la législation européenne sur les marchés publics et les concessions portera sur la simplification des règles et des procédures applicables ainsi que sur la promotion des marchés publics stratégiques, incluant les considérations environnementales, sociales et innovantes.

En effet, la durabilité et la résilience ainsi que la sécurité de l'approvisionnement constituent une priorité européenne. Il s'agit de faire face aux défis économiques, géopolitiques et climatiques. Je ne peux que soutenir cette priorité et c'est avec satisfaction que je constate une complémentarité entre les objectifs de la Commission européenne et ceux de la Déclaration de Luxembourg « Luxembourg Déclaration on Public Procurement » du 15 mai 2025.

Je reste convaincue que les métiers de l'architecte et de l'ingénieur(e) sont déterminants pour assurer la durabilité et l'innovation dans les projets publics. Les procédures de passation de marchés publics doivent permettre aux bureaux d'architectes et d'ingénieur(e)s de valoriser leurs compétences et de transmettre leur savoir-faire.

De même, afin de garantir que la commande publique puisse continuer à jouer son rôle déterminant dans l'économie, il conviendra d'analyser de quelle manière les règles de procédure de passation des marchés publics actuellement applicables pourront être simplifiées afin de réduire les charges administratives, permettant ainsi aux architectes et ingénieur(e)s de se concentrer dans l'exercice de leurs missions sur leur métier. J'attache de l'importance à ce qu'elles/ils puissent disposer des bonnes mesures, des outils efficaces afin d'apporter leur expertise et leur soutien aux démarches menées par les autorités en vue de relever les défis mentionnés.



Patrick Nosbusch

La Déclaration de Luxembourg sur les marchés publics traduit une conviction que nous partageons pleinement à l'OAI : les règles actuelles, telles que définies par la directive européenne, ne tiennent pas compte de la spécificité des services intellectuels. Conçue avant tout pour encadrer l'achat de fournitures et la réalisation de travaux, elle ne reflète pas la réalité des missions confiées aux architectes et aux ingénieurs-conseils, qui reposent sur la créativité, l'innovation et la qualité des solutions proposées.

Dans nos métiers cependant, la valeur ajoutée ne se mesure pas uniquement en termes de coûts immédiats. Elle s'exprime dans la capacité à concevoir

« Une approche collaborative entre tous les acteurs, publics et privés, devra être renforcée. »

Yuriko Backes

des projets durables, économes en ressources, intégrés dans leur environnement et porteurs d'une réelle valeur à long terme pour la société. En continuant à appliquer aux services intellectuels des règles pensées pour d'autres types de marchés, nous risquons de réduire la qualité de la conception. Nous sommes persuadés que les concepteurs doivent avant tout être des personnes de confiance, et non des acteurs économiques jugés sur le prix.

Un autre point essentiel concerne les seuils fixés par la directive. Aujourd'hui, ceux-ci ne sont pas adaptés à la réalité économique des bureaux d'architectes et d'ingénieurs-conseils. Ils entraînent un recours disproportionné à des procédures lourdes d'appels d'offres, y compris pour des marchés de taille modeste. Cette situation pèse particulièrement sur les petites et moyennes structures, qui constituent pourtant l'essentiel du tissu professionnel et qui apportent une grande richesse en termes d'innovation et de proximité. Revoir ces seuils permettrait de réserver les appels d'offres aux projets de grande envergure, tout en allégeant l'accès aux marchés pour les projets de moindre dimension, où la proximité et la confiance entre maîtres d'ouvrage et concepteurs jouent un rôle décisif. Ceci permettrait de soulager non seulement les bureaux d'architecte et d'ingénieurs-conseils, mais également les administrations concernées.

Nous croyons fermement que la révision de la directive constitue une occasion unique pour adapter le cadre réglementaire aux spécificités des services intellectuels. L'inscription d'un chapitre dédié dans la directive, tel que proposé dans la Déclaration de Luxembourg, serait une avancée majeure. Elle garantirait que les critères de qualité, d'innovation et de durabilité priment enfin sur le seul critère du prix le plus bas.

Nous sommes fiers d'avoir porté cette initiative au niveau européen, et du succès qu'elle a eu à travers de nombreuses organisations professionnelles européennes. Nous espérons que le Luxembourg, à travers son gouvernement, continuera à jouer un rôle moteur pour défendre ces propositions auprès du Conseil des ministres, et nous sommes toujours disponibles pour un échange sur ce sujet crucial.

Quels effets positifs attendez-vous de l'initiative MOAI et des cahiers des charges standardisés ?

Michelle Friederici

MOAI est plus qu'une méthode: c'est une culture de projet. En structurant les missions, en clarifiant les rôles,

en favorisant la transparence et la coordination, elle permet à tous les acteurs – maîtres d'ouvrage, concepteurs, entreprises – de travailler ensemble de manière plus fluide, plus efficace, et surtout plus responsable.

L'intérêt des cahiers des charges standardisés que nous proposons via le CRTI-B est évident: ils créent une base commune, compréhensible par tous, et adaptable selon les besoins. Ils facilitent la préparation des contrats, réduisent les conflits d'interprétation, et permettent de mieux encadrer la qualité.

Nous sommes convaincus que cette approche contribuera à une simplification administrative concrète, mais aussi à une montée en qualité globale des projets. C'est une avancée que nous voulons partager avec l'ensemble des acteurs du secteur, au service de l'intérêt général.

Patrick Nosbusch

L'initiative de développer des cahiers des charges standardisés répond à un besoin des maîtres d'ouvrage et des concepteurs. Il s'agit d'abord d'apporter de la clarté dans la définition des missions confiées aux architectes et aux ingénieurs-conseils, en établissant un langage commun qui facilite la compréhension et limite les interprétations divergentes. Les missions de chacun sont clairement décrites, tout comme les documents à produire.

Pour les maîtres d'ouvrage, l'avantage est double. D'une part, la simplification administrative: disposer de documents de référence harmonisés permet de gagner un temps précieux dans la préparation et le suivi des marchés, en réduisant la complexité et en évitant la multiplication de cahiers des charges disparates. D'autre part, on apporte une sécurité: un cadre contractuel clair, accepté par toutes les parties prenantes, réduit les différences d'interprétation et renforce la transparence des procédures.

Au-delà des aspects techniques et administratifs, cette initiative contribue aussi à améliorer la qualité des projets. En précisant de manière standardisée les missions de chaque acteur, on s'assure que les étapes essentielles de la conception et du suivi sont couvertes. Cela permet d'éviter les lacunes ou doublons dans l'organisation des missions, et donc d'assurer une meilleure continuité dans le déroulement des projets. À terme, c'est la qualité de l'environnement bâti qui en bénéficie, car un projet bien défini dès le départ se traduit par une exécution plus fluide, plus économique et plus durable.

Cette démarche illustre le rôle fédérateur du CRTI-B, qui réunit maîtres d'ouvrage, concepteurs et entreprises autour d'outils partagés pour rendre la filière de la construction plus efficace.

# « Mieux construire, c'est aussi mieux transformer. »

Michelle Friederici

Pour l'OAI, membre fondateur, il s'agit d'une contribution concrète à la modernisation des pratiques, dans l'intérêt commun de tous les acteurs.

Yuriko Backes

Sur base des discussions que j'ai menées et des informations qui m'ont été données, je pense que la méthodologie mise en place par l'OAI doit être soutenue puisqu'elle apportera certainement une plus-value aux maîtres d'ouvrage, donc non seulement du secteur étatique mais aussi du secteur communal et paraétatique, du secteur conventionnel, etc. Dans un secteur de la construction en constante évolution – et en situation de crise – et faisant face à une complexité légale et réglementaire, cette approche holistique et flexible aura des retombées positives pour tous les acteurs, dont, entre autres, les administrations sous ma tutelle.

Le fait que cette méthodologie s'appuie sur le BIM permettra une meilleure coordination des projets, du début à la fin, en phase avec les exigences digitales et technologiques du XXI<sup>e</sup> siècle.

La méthodologie repose sur un processus collaboratif, d'échange de vues et de discussion auquel participent l'ensemble des intervenants, dont les pouvoirs publics. Cela permet d'assurer dès le départ une implication approfondie et régulière de tous les acteurs concernés.

Je reste convaincue qu'il est essentiel d'échanger en continu pour favoriser la compréhension mutuelle, de partager des idées et de développer et renforcer des relations interpersonnelles et inter-infrastructurelles afin de résoudre les problèmes existants. Dans ce contexte, cette méthodologie permettra à tous les acteurs de mieux cerner les demandes, les attentes, les besoins, les missions, bref, de réduire les divergences d'interprétation dans la conception et la livraison d'un projet.

En conclusion, nous sommes en train de construire ensemble une nouvelle culture, qui rassemble les intervenant(e)s, qui coordonne les services et qui promeut le transfert de savoirs et d'informations. Le tout dans un processus évolutif, moderne et flexible engendrant une simplification administrative bénéfique pour l'ensemble des intervenant(e)s et de la clientèle.



# Tribune libre

## L'Administration de l'environnement: Acteur central de la transition écologique

### Être au service de la société en œuvrant pour un environnement sain

L'Administration de l'environnement joue un rôle essentiel dans la transition écologique, la réduction de l'empreinte environnementale et l'amélioration de la qualité de vie des citoyens. Forte de ses 187 agents, en croissance constante ces dernières années, elle se positionne avec détermination et résilience en tant que pilier stratégique dans la mise en œuvre des politiques environnementales du pays.

La diversité et la multitude des missions de l'administration n'est souvent pas saisie dans toute son ampleur. Les agents interviennent dans des domaines variés, allant de la surveillance de la qualité de l'air à la gestion des ressources, des déchets et des substances chimiques. Le renforcement des équipes reflète l'importance des missions confiées à l'administration pour assurer une transition écologique réussie. Grâce à une considérable expertise scientifique et technique, elle contribue à la protection de l'environnement et à l'amélioration de la qualité de vie humaine tout en offrant un service de qualité aux citoyens, aux entreprises et à la société dans son ensemble.

### Surveillance de la qualité de l'air

L'une des missions essentielles de l'administration est la surveillance de la qualité de l'air. Le Luxembourg dispose d'un réseau sophistiqué de mesure des concentrations de différents polluants, comprenant des dispositifs tels qu'un réseau automatique de télécontrôle, des mesures sur filtres (PM10, PM2.5 et métaux lourds) et des tubes passifs pour le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>). Ces outils permettent une surveillance en temps réel de la pollution de l'air et une analyse détaillée des particules fines ainsi que des polluants atmosphériques. Ces données sont essentielles pour définir des stratégies de réduction de la pollution et garantir une qualité de vie améliorée pour les citoyens.

Toutes les stations de l'administration ainsi que les valeurs mesurées peuvent être consultées sur [geoportail.lu](http://geoportail.lu) et [emwelt.lu](http://emwelt.lu). L'application mobile «Meng Loft» permet en outre de suivre la qualité de l'air en direct.

### Transition énergétique et gestion des ressources et déchets

L'administration a soutenu la transition énergétique en 2024 avec la liquidation de plus de 46 millions d'euros de subsides à travers les programmes PRIME House et Klimabonus Wunnen. Près de 12 000 demandes d'aides à la rénovation énergétique des bâtiments et à l'installation de technologies plus écologiques ont été adressées à l'administration au cours de l'année dernière. Au niveau du programme Klimabonus Mobilité, un total de presque 63 millions d'euros d'aides financières a été versé en 2024 pour inciter l'acquisition de vélos et vélos électriques, véhicules à zéro ou à faibles émissions de CO<sub>2</sub> ainsi que de bornes de charge privées.

Dans le domaine des ressources et déchets, l'administration a révisé l'ensemble du cadre législatif pour aligner les lois nationales avec les nouvelles dispositions européennes, renforçant ainsi l'objectif de réduction des déchets tout en simplifiant les démarches administratives.



fig.1  
Mesurage du bruit  
fig.2  
Réseau téléométrique (station  
Esch/Alzette)



#### Contrôles et inspections: Garantir la sécurité et la conformité des produits

Autre mission de l'administration: la garantie de la sécurité de produits en relation avec les législations REACH, CLP et de biocides commercialisés au Luxembourg. En 2024, 508 produits ont été contrôlés pour s'assurer de leur conformité. Ces contrôles permettent d'éviter la mise sur le marché de produits chimiques dangereux pour l'humain et l'environnement. Il s'agit notamment de contrôles de produits du quotidien comme des bijoux de fantaisie, produits cosmétiques, coupes menstruelles ou biocides. Par ailleurs, 230 contrôles sur site ont été effectués suite à des plaintes concernant des nuisances liées aux déchets, au bruit ou à la pollution, garantissant ainsi le respect des normes par les différentes entreprises.

#### Les autorisations environ- nementales: Un cadre pour les entreprises

Les autorisations environnementales, comme le commodo, définissent un cadre strict pour les activités industrielles. L'administration veille à ce que les entreprises respectent les meilleures pratiques en matière de gestion des risques environnementaux, notamment en ce qui concerne le rejet de polluants dans l'atmosphère. Cela permet de garantir un équilibre entre développement économique et protection de l'environnement.

Des efforts continus de simplification administrative ont été menés dans le domaine des autorisations des établissements classés, avec une nouvelle révision de la nomenclature. Les travaux relatifs à la loi commodo sont poursuivis activement. La digitalisation du processus entier du

commodo est un des projets actuels importants de l'administration, en coopération avec le CTIE et l'ITM. Le but étant de pouvoir effectuer l'ensemble de la démarche via MyGuichet.lu, de l'introduction de la demande jusqu'à l'obtention de l'autorisation. La mise en pratique nécessite la base légale qui sera créée par le projet de loi 8302 en cours.

#### Collaborations et partenariats

L'administration travaille en étroite collaboration avec les communes, le gouvernement, les entreprises et les citoyens. Ces coopérations permettent de mettre en place des solutions adaptées aux besoins locaux, tenant compte des réalités du terrain, et de renforcer les politiques environnementales. L'administration a contribué activement aux entretiens dans le cadre du «Logementsdësch» et «Energiedësch» pour mener des dialogues approfondis avec les organisations clés des secteurs concernés. Elle prépare la mise en pratique des mesures retenues.

À échelle internationale, notamment européenne, l'administration participe également à des projets collaboratifs pour échanger sur des bonnes pratiques et adapter les politiques en fonction des avancées scientifiques et législatives.

#### Vers un avenir plus durable

L'année 2024 a été marquée par des avancées importantes dans la gestion de la qualité de l'air, la transition énergétique et la gestion des déchets. En 2025, l'administration continuera de déployer des projets innovants et de renforcer la collaboration avec ses partenaires pour atteindre les objectifs écologiques du Luxembourg et participer activement à la lutte contre la crise climatique.

#### PLUS D'INFORMATIONS

Les publications récentes «L'Administration de l'environnement en chiffres 2024» et «Contrôles et inspections 2023-2024» sont disponibles sur [emwelt.lu](http://emwelt.lu) et [aev.gouvernement.lu](http://aev.gouvernement.lu).

# #YoungPlanners



EN The Young Planners OAI is a newly formed initiative under the umbrella of the OAI, created by and for young professionals in architecture, engineering, landscape, and interior design. Our mission is to provide a platform where emerging professionals can connect, exchange ideas, and actively shape the future of our professions.

We believe in building a culture of dialogue -between generations, between disciplines, and between different visions of practice. Whether just starting out or already a few years into a career, the Young Planners is a space to share experiences, raise questions, and create new collaborations.

Since our launch this year, we have hosted two events that mark the beginning of this journey: the OAI Club – a round table discussion on young talent, and our first working group meeting.

## YPOAI board members

- Ilia Voulgari
- Francesca Milano
- Minos Leners
- Marina Marins

## The OAI Club & Round Table Discussion – June 3, 2025

Our first event took place on June 3<sup>rd</sup> at the OAI headquarters. The evening was dedicated to open dialogue between young and established professionals on what it means to enter the field today.

The event began with two inspiring talks: Anne-Sophie Betz, an independent architect launching her own practice, and Emir Fejzic, an engineer at INCA. They shared personal reflections on the challenges of starting out and their aspirations for the future of the profession.

Their stories set the stage for a round table discussion, moderated by Ilia Voulgari and Francesca Milano, and joined by OAI board members Jean-Claude Welter (Forma Architects) and Jacques Seywert (Schroeder & Associés).

The debate touched on:

- how the realities of early career life have evolved over the years,
- navigating regulations and administrative hurdles,
- balancing creativity with market constraints,
- and the role of institutions like the OAI in supporting young members.

The discussion then opened to the audience, creating an exchange of perspectives. The evening closed with informal networking over drinks, where conversations continued and new connections were made.

We are very happy to see such strong participation and interest from attendees, which confirmed the clear need for a platform dedicated to young professionals. Thank you to everyone for attending.

## Working Group Meeting – July 22, 2025

Building on the momentum of the round table, the Young Planners hosted their first working group session on July 22<sup>nd</sup> at the OAI headquarters. This gathering brought together participants from diverse fields – sustainability,

acoustics, lighting, structural engineering, and BIM – reflecting the interdisciplinary nature of today's practice.

The goal was to define priorities for the initiative and explore how Young Planners can become a catalyst for creativity, collaboration, and professional support.

The group identified several recurring challenges:

- the difficulty of accessing reliable information on regulations, materials, and environmental law,
- the gap between sustainable ideals and the realities of the market,
- and the bureaucratic obstacles of establishing a new practice in Luxembourg.

From these discussions, participants developed a series of concrete proposals that we look forward to pursuing together. This first working group confirmed the appetite for collaborative, forward-looking initiatives that can give young professionals a stronger voice within the profession.

## Looking Ahead

The Young Planners OAI is only at the beginning of its journey, but the first events have already shown the value of creating a dedicated platform for exchange, creativity, and action. We see a gap between university, early professional life, and established practice - and we aim to bridge it.

We look forward to continuing this dialogue through upcoming workshops, networking opportunities, and cultural projects - and we warmly invite all young professionals and institutions to contact us in shaping the future together. For more information, or to share your ideas, contact us:

- email: [youngplanners@oai.lu](mailto:youngplanners@oai.lu)
- instagram: [@youngplannersoai](https://www.instagram.com/youngplannersoai)



FR Les Young Planners OAI sont une initiative récemment créée sous l'égide de l'OAI, pensée par et pour les jeunes professionnels de l'architecture, de l'ingénierie, du paysage et du design d'intérieur. Notre mission est de constituer une plateforme où les jeunes praticiens peuvent se rencontrer, échanger des idées et contribuer activement à façonner l'avenir de nos professions.

Nous croyons en une culture du dialogue — entre générations, entre disciplines, et entre différentes visions de la pratique. Que l'on débute tout juste ou que l'on ait déjà quelques années d'expérience, les Young Planners offrent un espace pour partager, questionner et créer de nouvelles collaborations.

Depuis notre lancement cette année, nous avons déjà organisé deux événements qui marquent le début de cette aventure: l'OAI Club — une table ronde consacrée aux jeunes talents, et notre premier groupe de travail.

#### Membres du comité Young Planners OAI

- Ilia Voulgari
- Francesca Milano
- Minos Leners
- Marina Marins

fig.1  
Les orateurs du OAI Club le 3 juin 2025 (De gauche à droite sur la photo) : Birgit Knoch ; Anne-Sophie Betz ; Jean-Claude Welter ; Ilia Voulgari ; Francesca milano ; Emir Fejzic ; Jacques Seywert

#### OAI Club & Table Ronde — 3 juin 2025

Notre premier événement s'est tenu le 3 juin au siège de l'OAI. La soirée était dédiée à un échange ouvert entre jeunes et professionnels confirmés sur ce que signifie aujourd'hui entrer dans la profession.

La rencontre a débuté avec deux interventions inspirantes: Anne-Sophie Betz, architecte indépendante en train de lancer sa propre agence, et Emir Fejzic, ingénieur chez INCA. Ils ont partagé leurs parcours, les défis rencontrés au démarrage et leurs aspirations pour l'avenir.

Leurs témoignages ont introduit une table ronde animée par Ilia Voulgari et Francesca Milano, et rejointe par deux membres du conseil de l'OAI: Jean-Claude Welter (Forma Architects) et Jacques Seywert (Schroeder & Associés).

- Les échanges ont porté sur :
- l'évolution des réalités du début de carrière au fil des générations,
  - la complexité des démarches administratives et réglementaires,
  - l'équilibre entre créativité et contraintes du marché,
  - et le rôle des institutions comme l'OAI dans le soutien aux jeunes membres.

La discussion s'est ensuite ouverte au public, permettant un riche partage d'expériences. La soirée s'est terminée autour d'un verre, dans une ambiance conviviale, propice à la poursuite des conversations et à la création de nouvelles connexions. Nous avons été ravis de constater une si forte participation et un réel intérêt pour le groupe, confirmant le besoin

d'une plateforme dédiée aux jeunes professionnels. Merci à toutes et à tous pour votre présence!

#### Réunion du groupe de travail — 22 juillet 2025

Portés par l'élan de la table ronde, les Young Planners ont organisé leur premier groupe de travail le 22 juillet au siège de l'OAI. Cette rencontre a réuni des participants issus de domaines variés - durabilité, acoustique, éclairage, ingénierie structurelle, BIM — reflétant la richesse interdisciplinaire des pratiques actuelles.

L'objectif était de définir les priorités de l'initiative et d'explorer comment les Young Planners peuvent devenir un catalyseur de créativité, de collaboration et de soutien professionnel.

Le groupe a identifié plusieurs défis récurrents:

- la difficulté d'accéder à des informations fiables sur la réglementation, les matériaux et le droit environnemental,
- l'écart entre les idéaux de durabilité et les réalités du marché,
- les obstacles administratifs et bureaucratiques pour créer une agence au Luxembourg.

De ces constats sont nées plusieurs propositions concrètes, que nous avons hâte de développer ensemble. Cette première réunion a confirmé l'envie collective de construire des initiatives collaboratives et tournées vers l'avenir, afin de donner une voix plus forte aux jeunes professionnels dans nos disciplines et dans la société.

#### Et après ?

Les Young Planners OAI n'en sont qu'au début de leur parcours, mais ces premiers événements ont déjà démontré la valeur d'une plateforme dédiée à l'échange, à la créativité et à l'action. Nous constatons un vide entre l'université, l'entrée dans la vie professionnelle et la pratique établie - et nous voulons le combler.

Nous avons hâte de poursuivre ce dialogue à travers de futurs ateliers, rencontres et projets culturels. Nous invitons chaleureusement tous les jeunes professionnels, ainsi que les institutions, à nous rejoindre pour construire l'avenir ensemble.

- email : [youngplanners@oai.lu](mailto:youngplanners@oai.lu)
- instagram : [@youngplannersoai](https://www.instagram.com/youngplannersoai)

# Espaces d'une vie

---

## Erënnerungen un den Architekt Will Faber (03.02.1915– 26.11.1999

---

Article de Fernand Théato  
Extrait du livre «150 Joër  
Sang & Klang Pafendall»  
sélectionné par l'architecte  
Romain Hoffmann

De Pafendall, gekuckt mat den  
Aa vum Artist Will Faber –  
E Noruff op e bedeitende Frënd  
vum Sang & Klang

De 26. November 1999 huet den Artist an Architekt Will Faber ons am Alter vu 84 Jor verlooss. Dëse joviale Mënsch wor an der ganzer Stad an doriwwer eraus am Land bekannt, dat net nämmen duerch sei Beruff als Architekt, mä vill méi nach wéinst sengem Talent als Moler, als Artist, als Designer an als passionéierte Karikaturist. Dat lescht genannt wor bei him eng Beschäftigung ginn, déi bal bis zur Obsessioun gereecht huet.

Iwwerall konnt een hie gesinn, mam Block an der Hand, sech dëser faszinanter Aktivitéit higinn. Ganz bescheiden huet e sech op enger roueger Plaz opgehal, de Bléck e puermol kuerz op säin „Affer“ gericht, also op déi Persoun, déi hie sech virgeholl hat ze croquéieren, an dann ass de Stëft esou séier iwwer d'Blat gerëtscht wéi e kucke konnt.

Mä et huet een hie gutt musse kennen, fir him esou e klengt Konschtwierk ofzegovelen. En huet schon heiandsdo gezéckt, fir iwwerhaupt dat ze weisen, wat en zu Blat bruecht hat, net well et net gudd soll gewiesch sinn, mä well en emmer e bës'che gefaart huet, déi Persoun, déi hien ouni Erlabnis gemoolt hat, hätt net déi erfuerdert Pouz Humor a kennt d'Saach vläicht schief ofhuelen.

Fir den Artist selwer wor dës Beschäftigung net eleng de permanente Beweis vu sengem Talent, mä emmer huet hie betount, dass en doduerch sai Geesch geíng aktivéieren a säi visuell Gediechtnes oprëschen. Dat wor eng reell Suerg, déi bei him emmer erem zum Ausdrock koum.

De Will Faber wor den 3. Februar 1915 zu Nidderwoltz gebuer. Hien huet am Kolléisch an der Stad studéiert. Vu jonkem Alter un hat hien en ausge-

prägten Don fir d'Konscht, besonnesch fir d'Molerei, d'Skulptur an d'Architektur. No der Première ass hien op d'Académie des Beaux-Arts op Bréssel gaang. Vu senger Studentenzeit huet hien oft mat Begeeschterung verzielt. Muench Professeren hate bei him eng staark Impressioun hannerlooss. Hien huet d'Maturitéit erreecht duerch d'Léier vun der Konschtgeschichte a vun de methodeschen an theoretische Regele vun der Konscht. Heirus ass seng Virleift fir Billerkompositionen entstan. Hie wor en onermiddleche Schaffert, an dat Wierk, wat hien hannerléisst, ass enorm.

A sengem Beruff huet hie beim Hubert Schumacher, dem spéidere Statsarchitekt, ugefaang. Eng Zäiten hat en e Büro zesumme mat den Architektkollegen Norbert Mangel an Emile Feierstein. Mä déi längsten Zäit hat hie säi Büro an der Enneschtgaass am Centre Mille-Palais du Millénaire, 8, rue Notre Dame. De „klengen Architekt“, wéi hien allgemeng vun de Stater Bierger genannt gouf, gesi mer nach haut duerch d'Stad treppelen, eng franséisch Zeitung an der Hand, mat jidderengem e frëndlecht Wuert wiesselen.

Wat déi grouss Meeschteren ugeet, soe mer nach, dass hien eng ausgesprache Veréierung fir de Vincent Van Gogh a fir de Jean-Baptiste Corot hat. Wann hien engem Frënd en Tableau erkläert huet, ass dat bis an de leschten Détail gaangen, dobäi konnt ee mierken, wat d'Konscht a sengen Aan duergestallt a bedeit huet. Vu sengem Beruff gekuckt, wor et besonnesch de belschen Architekt Victor Horta, de Papp vum Jugendstil, deen hien impressionéiert huet.

Am Krees vu senger Frënn wor de Willy emmer e gär gesinne Gaascht. Hien hat och fir all Geleeeënheet eppes Extraes virbereet, fir d'Gesellschaft um kulturelle Wee ze innerhalen an ze animéieren. Beléift wore seng Spiller

fir ze roden. Dat wore kleng gemoolte Konschtwierker, mat engem Spréchwuert oder engem sännverdréiten Text hannen drop geschriwwe. Déi Persoun, déi als Eischt richteg geroden hat, konnt sech op déi Manéier e léiwe Souvenir verschafen.

Mir hate bei verschiddenen Ausstellungen d'Méiglechkeet, méi no Bekanntschaft mat senge Wierker kënnen ze maachen. Déi bedeutendst Organisations an deem Sënn waren am Festsall vum Pafendaller Sang & Klang. Duerch seng ugebueren Onopfällegkeet an Onopdrénglechkeet wor et net einfach, dësen Artist dozou ze motivéieren, och emol u sech ze denken, an et wor wierklech de Mérite vu senger Fra Michèle, dass esou Ausstellungen iwwerhaupt zustaane konnte kommen.

De Will Faber wor vun der Ennerstad Pafendall staark impressionnéiert. Do huet hien als Artist déi Aspekter fonnt, déi hie motivéiert hunn, klor definéiert Kompositiounen vum romantische Site duerch verschidden Expressiounen lieserlech ze maachen. Dat ass op der Ausstellung „De Pafendall, gesinn vun 3 Architekten“ am Jor 1983 bei him fir d'éischt klor zum Ausdruck komm.

Et konnt een den Effekt vun de Kontraster spieren, wann den Artist z.B. op engem Bild déi verschiddenst Brécken a Gebäier aus Hasteng (iwwer d'Uelzecht, d'Eisebunn, d'Vaubantiirm) mat der Rigiditéit vun der geometrescher Allure vun der Roudler Bréck zesumme gesat huet. Oder op engem Tableau eng Géigeniwwerstellung vun engem historieschen a sentimental Interessi festgehalten huet, wéi z.B. e giele Kran um Schantge vum Quartier



fig. 1

Am Pafendall huet de Will Faber seng Inspiratioun fonnt a se mat engem onerschöpfleche Kreativitéitsgeescht gewisen.

„Beim Béinchen“, d'Rout Bréck, e Vaubantuerm, dee steiwen Aarm vum Kran, deen sech mat engem schlanken Äschtche vun engem Bam kräizt, dat alles virun der Kuliss vu Fassaden aus dem 18. Jorhonnert mat hirem Fuerweichtém an dem Zillerout vu neien Häiser am Réibau, dobäi gesi mer dann nach e blo lackéierten Auto nieft engem Verkéiersschëld.

Et kënt een eng Onmass vun esou herrleche Kompositiounen beschreiben, op deenen an engem eemolege Fuerwespill d'Vertikalitéit mat den Horizontalitéit konkurréieren. Aus allen Ecken an Ennen aus dem Pafendall. Signé Will Faber.

An enger anerer Ausstellung konnte mer e kompletten Iwwerbléck

vu sengen artistesche Fähegkeete kenne léieren. Engersäits seng figurativ Tuschzeechnungen (Felzstëft), Blumen, Déieren a Landschaften; seng Fiederzeechnungen, haaptsächlech déi uewe scho beschriwwe Portraits'en; seng Pastell- an Uelegzeechnungen, mat Stied a Landschaften aus Frankreich, an net ze vergiessen seng Wierker mat Waasserfuerwen (gouache), an dee-  
ne mer den Architekt eremfannen an déi éischter duerch d'Kompositionen a Proportionen wéi duerch déi gewise Géigestänn ervirstiechen.

De Will Faber wor net de Mann, deen déi gängeg a bekannt Sujets'en wéi Schlässer, Buergen, allgemeng bekannt Siten a beléift Vues'en, à la tête du client, gemoolt huet, mä en huet sech duerch seng Emotiounen an duerch Motive leede gelooss, déi hie frappéiert an ugesprach hunn.

De Will Faber huet en etlech Bicher a Broschüre meeschterhaft illustréiert, wéi z.B. d'Maus Käty, a gläich 3 Publikatioune vum Pafendaller Sang & Klang, jee, et kann een net alles opzielen. Onvergiesslech bleift ons am Gediechtnes seng Iddi hänken, bei der 150-Jor Feier vun der Onofhängegkeet e Won ze reschten, op deem eng vun de Vaubanpuerten opgebaut gi wor. De Pafendall hat mat Distanz dee schéinste Won am Fakelzuch.

„Eppes huet besonnesch ons un him gefall, dat wor d'Léift fir de schéine Pafendall.

Giere wor hie stéits am Sang & Klang, huet och nimools dee gelooss am Plang. Hei gouwe Broschüren, jo Bicher éditéiert, déi de Willy meeschterhaft huet illustréiert. Et gouwe Bühne gebaut, de Sall dekoréiert, eng speziell Nues gouf nach am Bar kréiert.“

Vun 1980 un huet hien eng nei Technik applizéiert, souzeson seng Palette erweidert. En dréckt sech am Abstrakten aus, e realiséiert op fuerwegem Karton Kreatiounen, déi aus Collage mat natierleche Materialie bestinn. Eng komplett nei Richtung, seng Erfin-

dung. Et ass net einfach, des Kompositionen aus Fuerwen a Naturelementer ze erklären, déi aus enger ugebuener Phantasie mat Goût a mat Léift fir d'Harmonie entstane sinn. D'Expressioun läit an de speziell gesichte Fuerwen an an hire Kontraster. Onvergläichbar Zesummestellungen an eenzegaarteg Zesummepiller, déi Freed maachen.

A just dat ass et, wat de Will Faber wollt duerch seng Konscht an duerch säi ganz Wiesen zum Ausdrock bréngen. Freed an Harmonie an onser Gesellschaft.

De Frënd Willy, dee mer kannt a geschätzt hunn, ass fort vun ons gaangen a mir vermessen hien. „Sa tâche accomplie, il s'en est allé à la conquête de nouveaux espaces. 1“

De Meeschter Faber iewer ass enner ons bliwwen duerch säi Wierk an duerch seng Konscht. Dofir si mir him e grouse Merci schëlleg. An dese mat Kreatiounen vun him räich illustréierten Artikel soll un hien erënneren.

1 Vermierk op der Kaart vun der Famill nos engem Doud

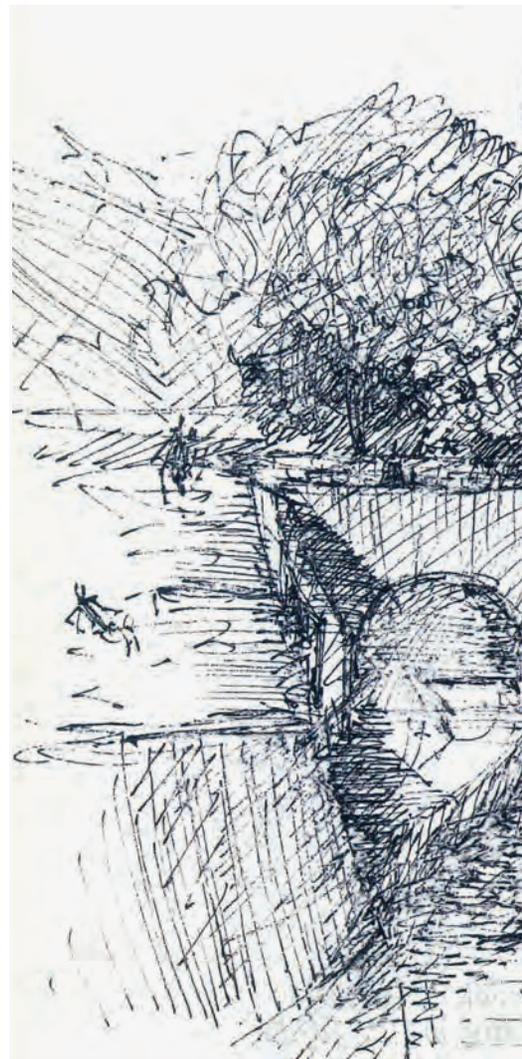


fig. 2

« Sa tâche accomplie,  
il s'en est allé à la  
conquête de nouveaux  
espaces. »



fig.1  
 Autoportrait de Will Faber  
 fig.2 et 3  
 Esquisse de Will Faber



fig. 3

## BIOGRAPHIE

Fernand Théato,  
 gebuer de 16. Februar 1940, a gestuerwen  
 den 8. Juni 2012 am Pafendall an der  
 Stad Lëtzebuerg, war e lëtzebuergesche  
 Lokalhistoriker.

De Fernand Théato hat den Elektrikerberuff  
 geléiert an ass 1962 als Handwierker am  
 Elektrizitéitswierk an der Stad ugestallt  
 ginn. No der Militärszäit an der  
 Meeschterprüfung huet en am Mee 1965 eng  
 beruflech Carrière als Expéditionnaire  
 administratif am Service de l'Architecte  
 bei der Bautepolice ugefaangen.

Hien huet sech en Numm gemaach als  
 Botschafter vum Pafendaller Quartier, deem  
 seng Geschicht e bis an all Detail kannt  
 huet. Hien huet och eng Rei Publikatiounen  
 zum Theema Pafendall gemaach. Beim Stater  
 Syndicat d'initiative war hien och  
 Touriste-Guide.

Hie war der Rei no Grënnungsmitglied,  
 President, Vizepresident an Ëierepresident  
 vum Interesseveräin Pafendall-Sichenhaff.

Hie war laangjäregge Sekretär vum  
 Männergesankveräin Sang & Klang Pafendall  
 an Archivist a Verwalter vum Veräinssall  
 an President vun der Pafendaller  
 Kierchfabréck.

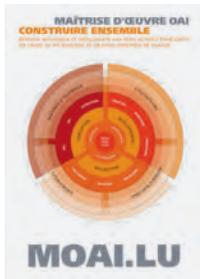


# MOAI

## Groupe de travail Contrat-type OAI Ingénieurs- Conseils Génie Civil Infrastructures

COMMISSION OAI  
« MAÎTRISE D'ŒUVRE OAI » :

Corinne Stephany  
Mathias Fritsch  
Jacques Seywert  
Mike Dusseldorf  
Pierre Hurt



La version imprimée du livre MOAI.LU est épuisée, mais vous pouvez le télécharger sur [www.moai.lu](http://www.moai.lu).

Plusieurs workshops ont eu lieu ces derniers temps afin d'adapter le projet de contrat-type MOAI, axé sur une mission liée aux bâtiments, aux spécificités de projets concernant les infrastructures.

Le groupe de travail a passé en revue les clauses contractuelles / techniques générales et particulières, ainsi que la liste des prérequis et va s'attacher prochainement à mettre à jour notamment le tableau des prestations et livrables.

**01.04.25**

Revue des clauses contractuelles générales

**30.04.25**

Revue des clauses contractuelles générales

**20.05.25**

Revue des clauses contractuelles générales

**02.06.25**

Revue des clauses contractuelles particulières et des clauses techniques particulières

**04.07.25**

Revue de la liste des prérequis et de la phase « Esquisse » du tableau des prestations et livrables

**18.07.25**

Revue de la phase « Autorisations » du tableau des prestations et livrables

**09.25**

Poursuite des travaux de revue du tableau des prestations et livrables

Nous tenons à remercier les membres du groupe de travail dont les travaux progressent à rythme soutenu : Maria Doménech, Eric Hansen, Michel Lahr, Patrick Nosbusch, Philippe Schmit, Serge Welscher.

## Contrat-type MOAI

Une concertation rapprochée avec le CRTI-B est en cours dans le cadre de la programmation des prochains groupes de travail, qui auront à cœur de passer en revue le projet de nouveau contrat-type pour le secteur public (avec prestations détaillées selon la MOAI) à publier comme clause du CRTI-B. Afin d'associer un panel d'acteurs publics élargi, des liens ont aussi été pris avec certaines communes afin de pouvoir bénéficier de leur expertise.

Trois groupes de travail seront a priori formés :

**GT1**

À dominante juridique, se focalisera sur les clauses contractuelles et techniques (générales et particulières)

**GT2**

À dominante technique, s'attachera aux Annexes 3 (planning) et 4 (checklist des prérequis)

**GT3**

À dominante technique, se concentrera sur les Annexes 8 (prestations et livrables) et 9 (interfaces) - MOAI+

Les workshops se dérouleront à partir d'octobre 2025 sur un rythme régulier jusqu'en juin 2026, clôturant cette phase avec une réunion de synthèse entre les 3 groupes de travail.

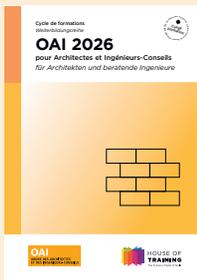
## ValueApp.lu

L'École polytechnique fédérale de Zürich (ETH) est en cours d'interpréter les résultats des questionnaires remplis par les membres dans le cadre d'une première acquisition de données au regard de l'organisation des bureaux et de la conduite des projets au Luxembourg. L'ETH a estimé que la quantité de réponses est suffisante afin de développer un modèle de base.

Suite à des contacts avec des acteurs luxembourgeois expérimentés en programmation de plateforme, un prestataire a été désigné dans le cadre de la construction de l'interface ValueApp.lu.

# Le programme de formation continue 2026 de l'OAI et de la House of Training – Par des experts pour des professionnels

Consultez le programme 2026 sur [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation)



Birgit Knoch,  
Chargée de missions  
Formation/  
Développement durable/  
Sensibilisation

## « Transmettre des pratiques solides, actuelles et responsables pour accompagner les architectes dans la gestion efficace de leurs chantiers. »

Témoignage de Jessica et Bruno, Formateurs

Le programme 2026 de formation continue organisé conjointement par l'OAI et la House of Training propose une offre variée destinée aux architectes, ingénieurs, architectes d'intérieur, urbanistes et autres acteurs professionnels du secteur de la construction et de la planification.

Le Comité scientifique, composé de représentants des différentes professions rassemblées au sein de l'OAI, accompagne la préparation de ce programme en définissant des axes de contenu et en proposant des intervenant.e.s qualifié.e.s. Ainsi sont développées des formations pratiques, combinant profondeur technique et application concrète.

Le programme de formation continue 2026 couvre un large éventail de thématiques : des bases juridiques et organisationnelles, au management de bureaux et de projets, en passant par la construction durable, les techniques de construction, les matériaux, la rénovation et la digitalisation (y compris le BIM).

Particulièrement adapté aux jeunes professionnel-le-s, le Starter-Kit propose une orientation claire et structurée ainsi qu'un apprentissage ciblé des compétences essentielles pour exercer dans le contexte luxembourgeois.

### Aperçu : « Gestion de chantier et suivi de projet »

Un exemple réussi de transfert de connaissances « par des professionnels pour des professionnels » est la formation « Gestion de chantier et suivi de projet », animée par Bruno (architecte et directeur adjoint Sécurité & Santé chez Argest) et Jessica (architecte et cheffe de projet).

Cette formation propose un parcours structuré couvrant les étapes

clés de la gestion de projet, avec un focus sur les obligations réglementaires, les bonnes pratiques opérationnelles et les rôles des parties prenantes aux chantiers.

Les participants bénéficient d'un apport actualisé sur les dernières évolutions législatives – telles que la loi sur l'accessibilité – et intègrent des dimensions essentielles : sécurité, santé et contrôle qualité, quel que soit le type de projet, du logement individuel aux ensembles complexes.

Le présentiel permet une réelle dynamique d'échange, grâce à l'analyse de cas concrets issus des expériences de chantier des participants. Une pédagogie ancrée dans le réel, pour un impact durable sur la pratique professionnelle.

### Votre expérience compte – Contribuez activement au programme

Afin de développer continuellement son offre de formation, l'OAI invite ses membres à proposer des thématiques, des intervenant.e.s ou des formats de formation éprouvés, issus du Luxembourg ou de l'étranger.

Vos contributions renforcent la pertinence, l'actualité et l'orientation future du programme.

À DÉCOUVRIR :



CONTACTS POUR VOS SUGGESTIONS :

Birgit Knoch (OAI)  
[birgit.knoch@oai.lu](mailto:birgit.knoch@oai.lu)

Marie-Laure Ferster (House of Training)  
[Marie-Laure.Ferster@houseoftraining.lu](mailto:Marie-Laure.Ferster@houseoftraining.lu)

# BIM

## Le Smart Building

L'intérêt du Smart Building (bâtiment intelligent) réside dans l'opportunité de coupler des données diverses et variées pour en faire une source unique d'informations qui vont être utilisées pour améliorer l'usage du bâtiment. Cela va passer par différentes solutions d'optimisation qui vont viser la consommation énergétique, le confort, la sécurité ou encore la maintenance. Ce type de bâtiment comporte donc des technologies incluant des systèmes automatisés (éclairage, chauffage, ventilation...), des capteurs IoT (Internet of Things), des logiciels de gestion intégrés, et des algorithmes d'intelligence artificielle permettant une gestion centralisée et en temps réel des ressources et équipements du bâtiment.

Divers scénarios peuvent alors être envisageables : on cherchera par exemple à détecter les salles de réunion inoccupées pour désactiver automatiquement l'éclairage et la climatisation, à ajuster la ventilation en fonction du niveau de CO<sub>2</sub>, ou simplement à envoyer des alertes en cas de dysfonctionnement d'un système. L'objectif est de prévenir des problèmes qui pourraient potentiellement avoir un impact négatif sur

les occupants : un changement de débit détecté dans un système de ventilation pourrait par exemple être synonyme de bouches de ventilation obstruées par de la poussière. Par extension, cela pourrait signifier que l'air diffusé n'est pas sain et qu'un entretien des ces bouches est nécessaire.

### Au cœur du Smart Building : le BOS (Building Operating System)

Un Building Operating System (BOS), ou système d'exploitation pour bâtiment, est une plateforme logicielle centralisée conçue pour gérer, superviser et optimiser les systèmes et services d'un bâtiment intelligent. Il agit comme une interface qui connecte et contrôle tous les dispositifs et systèmes du bâtiment, tels que l'éclairage, la climatisation, les ascenseurs, la sécurité, les capteurs IoT, et bien d'autres.

Le BOS est donc au centre du concept de Smart Building car il centralise les informations des différentes sources et permet ainsi de ne pas multiplier les applications, ce qui se fait dans les approches traditionnelles qui fonctionnent « en silo ».

Les solutions de type BOS sont variées et on en trouve tout naturelle-



Daniel Zignale,  
Dr. Arch. BIM Manager,  
Architecte chez  
BIMCONSULT, collabora-  
teur externe de  
l'OAI assistant le  
comité de pilotage  
OAI BIM composé de  
Corinne Stephany,  
Marco Da Chao, Aurélie  
Dell, Joao Figueiredo,  
Eric Hansen, Marc  
Juncker, Yara Oweiss



fig. 1

## LES OPPORTUNITÉS POUR LES MEMBRES OAI QUI INTÉGRERAIENT LA SBA:



fig. 2

ment chez les fournisseurs d'équipements de pilotage et supervision technique, qui assurent alors la connectivité parfaite avec leur matériel mais jouent aussi le jeu de l'ouverture vers d'autres équipements grâce notamment aux protocoles standards de communication (BACNET, KNX...).

On citera par exemple Schneider Electric qui propose l'environnement «EcoStruxure», composé de plusieurs outils aux usages spécifiques (EcoStruxure Building, EcoStruxure Plant & Machine, EcoStruxure Grid...) portés par une architecture logicielle commune. Du côté de Siemens, on trouvera également une solution ouverte de gestion des bâtiments au travers de leurs outils «Desigo» adaptée à plusieurs typologies de bâtiments. D'autres éditeurs, indépendants d'une marque de produit, proposent également des solutions logicielles de type BOS comme SpinalCom et son «SpinalCore», Vayandata avec «Linkspier» ou encore Kardham Digital qui, d'ailleurs, met en avant une application de leur solution au Luxembourg sur un bâtiment du promoteur IKO REAL ESTATE.

### Et le BIM dans tout ça ?

Le modèle BIM va servir de «jumeau numérique» pour s'intégrer dans les solutions Smart Building comme une source de données supplémentaires alimentant le BOS. S'il n'est pas obligatoire, il peut avoir un certain intérêt. Dans un premier temps, le modèle BIM va être utilisé comme un inventaire des espaces et objets à superviser, ce qui fera gagner du temps en termes d'intégration des solutions Smart Building. Dans un second temps, ces données

géométriques une fois couplées aux autres données récoltées, vont offrir de nouvelles opportunités de visualisation contextualisée et de pilotage. À titre d'exemple, les données de température et de présence d'une pièce vont pouvoir être visualisées après avoir sélectionné l'avatar numérique de la pièce en question dans un viewer 3D. Le système pourra dès lors proposer des fonctionnalités pour contrôler le système de chauffage ou d'éclairage afin d'agir sur les indicateurs visualisés.

Un modèle BIM adapté à ce type d'usage n'est pas un modèle BIM complexe. Ce sera un modèle essentiellement géométrique, mais d'un niveau de détail faible, avec en revanche des éléments correctement identifiés (en utilisant un nommage standardisé ou un système de classification par exemple). Il comprendra notamment les espaces du bâtiment, également clairement identifiables (code, nom, usage...).

Il faut donc s'attendre à que le concept de Smart Building vienne peu à peu influencer les modes de conception de demain pour garantir la capacité des bâtiments à être interopérables et évolutifs pour intégrer des services numériques. À cet effet, le référentiel Ready2Services (R2S) de la Smart Building Alliance (SBA) peut être utilisé. Il offre des principes et des critères clairs pour anticiper les besoins numériques et technologiques du bâtiment dès les premières étapes du projet (anticipation des infrastructures numériques, intégration de solutions techniques adaptées, alimentation de données BIM...). N'hésitez pas à vous rapprocher de la SBA pour requérir des informations complémentaires, voire l'intégrer.

— Se former sur le smart building afin de connaître les enjeux associés et ainsi être en mesure de les présenter aux maîtres d'ouvrages (ex: réduction des consommations, amélioration de la flexibilité des bâtiments, maintien des personnes âgées à leur domicile, minimiser l'obsolescence technique des bâtiments face aux évolutions technologiques, déploiement de services dans les bâtiments...)

— Disposer d'informations et de retours d'expériences pour pouvoir concevoir des bâtiments adaptés aux technologies du smart building

— Visiter des bâtiments smart à l'international afin de s'inspirer de ce qu'il se fait de mieux ailleurs

— Participer à des groupes de travail pour développer des outils pratiques qui permettent de se lancer dans un projet de smart building

— Partager leurs retours d'expériences avec les membres de la SBA

fig.1  
Exemples d'interface de fonctionnalités de type «smart building» (Autodesk Tandem)

fig.2  
Visualisation des données du bâtiment sur le modèle BIM selon Spinalcom

# Jurisprudence

## Normes constructives et responsabilité des constructeurs

CONSEIL JURIDIQUE  
POUR LES MEMBRES OAI

Nous vous rappelons que l'OAI propose à ses membres un service de conseil juridique accessible sur l'espace Membres du site [www.oai.lu](http://www.oai.lu).

Outre la mise à disposition de jurisprudences dans les domaines touchant les membres OAI, un formulaire permet de poser des questions auxquelles le secrétariat de l'OAI, avec l'aide, le cas échéant, du conseiller juridique, répondra directement sans frais.

Dans le domaine de la construction, les normes occupent une place centrale en tant que contraintes et instruments de conception, de régulation et de sécurisation des projets. Ces normes – règlements, standards techniques et règles de l'art, etc. – servent aussi de référentiel d'exécution : elles guident l'appréciation de la conformité des travaux et de la faute technique éventuelle du constructeur, y compris l'obligation de refuser l'exécution de travaux manifestement non conformes aux règles de l'art. Pour les architectes et les ingénieurs-conseils également, ces normes représentent à la fois un cadre de référence et une responsabilité.

Le non-respect des normes constructives est le plus souvent synonyme de défaut de conformité ou conduit à l'apparition de malfaçons ou d'autres désordres. La jurisprudence s'avère toutefois nuancée et la problématique plus complexe qu'il n'y paraît.

### 1. La distinction entre normes et malfaçons ou préjudice indemnisable

La Cour de cassation française a plusieurs fois décidé que la violation d'une norme technique ne déclenche pas automatiquement la garantie décennale. Ce qui importe, c'est le désordre avéré et ses conséquences sur l'utilisation ou la sécurité de l'ouvrage.

En droit luxembourgeois, il n'existe pas de décision exprimant directement ce même principe à propos des normes techniques. Toutefois, la logique juridique y est similaire. En particulier, la garantie décennale s'attache aux désordres affectant la solidité ou l'utilisation de l'ouvrage, et non à la seule violation d'une norme technique considérée per se.

### 2. Une malfaçon peut être reconnue même en l'absence de violation d'une norme constructive

La responsabilité du maître d'œuvre et/ou du constructeur peut être engagée en cas d'apparition de malfaçons, sans que le maître d'ouvrage

ne doive en outre démontrer la violation d'une norme.

Ainsi par exemple, dans le cadre d'un contentieux, l'architecte contestait l'avis de l'expert judiciaire – concluant à un défaut de conception – selon lequel « le concept d'habillage des nez de balcon ne serait pas conforme à la NIT 257 du CSTC », en pointant que cette norme n'existait pas encore à l'époque. Le Tribunal a néanmoins retenu que « même si la norme NIT 257 du CSTC n'a pas encore existé au moment des travaux litigieux, l'expert a clairement retenu une conception non-conforme aux règles de l'art » <sup>1</sup>.

Par ailleurs, dans le cadre d'un autre litige concernant une rampe d'accès au parking, le constructeur objectait que « la construction de la rampe ne violerait aucune règle ou norme, par exemple DIN, en matière de construction de garage, la preuve étant que tout type de véhicule peut entrer et sortir du garage sans le moindre problème ».

Il s'avérait toutefois, au regard des rapports d'expertise, que « la rampe et les dalles de trottoir ont été abaissées afin de rendre la rampe praticable aux véhicules. Plusieurs dalles sont instables et « pianotent ».

Ainsi le Tribunal a retenu une « modification non autorisée du trottoir devant la rampe d'accès au garage avec un risque de demande d'une mise en conformité du trottoir par la Commune. Si la rampe est praticable, toujours est-il qu'elle n'est pas conforme » <sup>2</sup>.

### 3. La violation d'une norme constructive ne constitue pas nécessairement un défaut de conformité

Le manquement à une norme, allégué par le maître d'ouvrage, ne constitue pas nécessairement un défaut de conformité. Ainsi, le Tribunal a retenu dans une autre affaire que le maître d'ouvrage « ne soulève pas un défaut de conformité par rapport à ce qui a été prévu entre parties, mais un défaut de conformité par rapport à une norme DIN qui n'est et n'était pas en vigueur



Dominique Bornert,  
conseiller juridique  
de l'OAI

1 Cf. jugement civil n° 2023TALCH17/00009, 18 janvier 2023, n° TAL-2019-04112 du rôle



2 Cf. arrêt n° 064/25 du 14 mai 2025, CAL-2018-00313 du rôle



3 Cf. jugement civil n° 129/06, 19 mai 2006, n° 88848 du rôle



4 Cf. arrêt civil, 27 janvier 2010, n° 33556 du rôle



5 Cf. jugement civil n° 2019TALCH11/00013 (XI<sup>e</sup> chambre), 25 janvier 2019, n° 183.294 du rôle



au Luxembourg. Il en découle que la demande est à déclarer non fondée pour autant qu'elle est basée sur un prétendu défaut de conformité par rapport à une norme DIN» <sup>3</sup>.

#### 4. Mais un défaut de conformité peut être reconnu, même en cas de non-violation des normes constructives

Dans un litige tranché par la Cour d'Appel de Luxembourg, un marché public portait sur la réalisation d'un revêtement de sol pour un complexe sportif.

Il résultait des constatations de l'expert judiciaire, que l'entrepreneur n'avait pas respecté les normes de planéité fixées au cahier des charges (tolérance de 3 millimètres sous une latte de 4 mètres de longueur), tout en admettant paradoxalement que les critères n'étaient pas réalisables techniquement (en renvoyant en outre à une autre norme prévoyant une tolérance de 10 millimètres). L'expert admettait même que si l'entrepreneur avait respecté à chaque endroit du terrain les critères prévus au cahier des charges, la formation de flaques d'eau aurait néanmoins été inévitable.

Si, selon l'expert, les critères prévus au cahier des charges ne sont pas réalisables techniquement, il n'en reste pas moins que l'entrepreneur avait accepté de remettre une

offre pour les travaux à exécuter selon les normes fixées par l'Administration.

La Cour a par conséquent retenu, avec une particulière sévérité, qu'en « participant à la soumission sans formuler la moindre objection quant aux critères imposés par le cahier des charges et en ne respectant pas les normes de planéité prévues, la société (l'entrepreneur) a failli à son obligation d'exécuter les travaux aux conditions prévues. Elle est malvenue dans ce contexte de soutenir que ces normes ne sont pas réalisables techniquement; en effet, dans la mesure où elle estimait ne pas pouvoir respecter les normes lui imposées, il lui incombait de ne pas soumettre d'offre à l'Administration ». Elle a sanctionné l'inexécution commise par l'allocation d'une moins-value <sup>4</sup>.

#### 5. Le rôle crucial de l'expert judiciaire

La problématique du respect des normes constructives fait généralement l'objet de rapports d'expertise, dont l'importance est cruciale. Selon une jurisprudence constante, « il est de principe que les tribunaux ne doivent se départir des conclusions de l'expert judiciaire qu'avec une grande circonspection et uniquement dans les cas où ils ont de justes motifs d'admettre que l'expert judiciaire s'est trompé ou lorsque l'erreur de celui-ci résulte soit du rapport lui-même soit d'autres éléments acquis en cause » <sup>5</sup>.

Les architectes, ingénieurs-conseils et autres parties mises en cause ont donc tout intérêt à participer activement aux opérations d'expertise, pour faire valoir en amont leurs observations techniques ou contestations éventuelles des conclusions de l'expert. Il est d'ailleurs judicieux de solliciter – avant le dépôt du rapport final – que l'expert dépose un premier rapport préliminaire. Il est toutefois rappelé que l'expert judiciaire, s'il est tenu au respect du principe du contradictoire (en veillant à recueillir et à considérer les observations des parties dans le cadre de l'élaboration de son rapport), n'a aucune obligation de rendre systématiquement un pré-rapport. En revanche, surtout en cas d'accord convergent des parties, il accepte généralement de procéder ainsi, si une telle demande est formulée.



# Assurance

## Avantages salariés : focus sur les solutions assurantielles

CONTRAT-CADRE ASSURANCE OAI

Découvrez le contrat-cadre assurance OAI à adhésion facultative répondant à 100% aux exigences légales!



### Concevoir, construire... et protéger vos équipes: le pilier discret de la réussite

Dans un secteur exigeant tel que celui de l'architecture et de l'ingénierie, la performance ne repose pas uniquement sur la qualité des projets ou l'innovation technique. Elle dépend aussi, et de plus en plus, de la capacité à attirer, fidéliser et protéger les talents. Au Luxembourg, où l'environnement professionnel est multiculturel et très concurrentiel, la gestion stratégique des ressources humaines devient un levier majeur pour les cabinets et bureaux d'études. Dans ce contexte, les solutions d'assurance collectives s'imposent comme un outil efficace et différenciant.

### Des assurances collectives au service du capital humain

Les bureaux d'architectes et d'ingénieurs emploient souvent des profils qualifiés, parfois rares sur le marché. Proposer un cadre de travail sécurisé et attractif est donc essentiel pour se démarquer. Les assurances collectives – telles que les plans de pension complémentaires, la couverture santé, la prévoyance invalidité-décès ou encore l'assurance accidents – permettent d'offrir une protection sociale étendue à vos collaborateurs.

Ces garanties renforcent non seulement le bien-être des équipes, mais elles participent aussi activement à la marque employeur. Dans un contexte où la fidélité des talents est mise à rude épreuve, proposer des avantages sociaux solides devient un atout stratégique. De plus, ces dispositifs sont souvent fiscalement avantageux, à la fois pour la structure et, dans certains cas, pour les salariés. Cela permet aux cabinets de valoriser leur politique salariale sans alourdir leur masse salariale.

### Le rôle du courtier: du conseil sur mesure à l'accompagnement technique

En tant que courtier de référence pour les architectes et les ingénieurs au Luxembourg, nous accompagnons les acteurs du secteur dans la mise en place de solutions assurantielles adaptées à leurs enjeux spécifiques. Nous savons que chaque structure a des besoins spécifiques, en fonction de sa taille, de son activité, et de la typologie de ses projets.

Notre mission consiste à vous proposer des solutions personnalisées, adaptées aux réalités de votre environnement professionnel. Cela implique:

- Une analyse approfondie de votre effectif et des risques métier (exposition aux chantiers, déplacements, stress opérationnel, type de missions, etc.).
- La sélection de garanties sur mesure pour protéger vos collaborateurs en toutes circonstances.
- La négociation de conditions tarifaires avantageuses, grâce à notre indépendance et à notre connaissance du marché.
- Un accompagnement continu sur le plan administratif et lors de la gestion des sinistres.

### Des besoins spécifiques pour les professions techniques

Les ingénieurs et les architectes sont fréquemment exposés à des contextes de travail variés: déplacements sur chantiers, coordination d'équipes, port de responsabilités techniques et juridiques. Ces particularités nécessitent une protection renforcée, notamment en matière de prévoyance et de couverture accident.

Dans un cabinet d'architecture par exemple, la présence d'un plan de pension complémentaire peut aider à retenir des collaborateurs de valeur, souvent sollicités par de grandes firmes internationales. Dans un bureau d'ingénierie, une assurance invalidité



Vanessa Krackenberger,  
Account Manager chez  
ALLIA Insurance Brokers

bien calibrée peut sécuriser les fonctions clés, comme les chefs de projets, en garantissant la continuité d'activité même en cas de problème de santé.

L'assurance devient alors un outil de management à part entière : elle structure la relation employeur-collaborateur et contribue à instaurer un climat de confiance durable.

#### La digitalisation RH-assurance au service de la performance

Les évolutions technologiques offrent de nouvelles opportunités aux bureaux d'études et cabinets techniques. Grâce à la digitalisation des processus RH-assurance – comme la gestion des affiliations, le suivi des sinistres, ou encore l'analyse des coûts – il est désormais possible de piloter en temps réel vos dispositifs de protection sociale.

Cette approche simplifie la gestion quotidienne tout en offrant une meilleure visibilité sur les engagements de votre structure. Elle permet également d'optimiser les coûts, d'anticiper les risques, et d'être plus réactif en cas d'événement imprévu.

#### Un investissement, pas une dépense

Il est temps de changer de perspective : les assurances ne doivent plus être vues comme une contrainte financière, mais comme un investissement stratégique. En protégeant vos collaborateurs, vous protégez votre savoir-faire, votre continuité opérationnelle, et votre réputation. Un collaborateur serein est un collaborateur plus engagé, plus stable, et plus productif.

Dans un secteur où la qualité humaine est aussi précieuse que la compétence technique, offrir une couverture sociale adaptée est un geste fort. C'est une façon de valoriser vos équipes, de renforcer votre position sur le marché, et de construire une dynamique d'entreprise résiliente et durable.

#### Conclusion : bâtir une culture de la protection autour du capital humain

Les architectes et ingénieurs façonnent le paysage de demain. Mais pour continuer à innover, créer et construire dans un environnement serein, ils doivent aussi penser à se protéger, et à protéger ceux qui les entourent.

Les assurances collectives ne sont pas réservées aux grandes entreprises. Elles sont accessibles à toutes les structures, même les plus modestes, dès lors qu'elles sont bien accompagnées. En tant que courtiers, notre rôle est de vous aider à structurer cette approche de manière simple, claire et efficace.

Dans les métiers de la conception et de l'ingénierie, la valeur d'une entreprise repose avant tout sur les talents qui la font avancer. Protéger ces femmes et ces hommes, c'est investir dans l'excellence et la pérennité.



De retour de leurs quartiers d'été, les urban sketchers partagent leurs croquis de vacances pour ensoleiller notre automne...

# Urban sketchers Luxembourg



fig. 1



fig. 2

- fig. 1  
Jean-Paul Carvalho  
Dégustation d'un cocktail  
de fruits frais (sans alcool),  
Portugal, Aveiro, Praia  
da Barra
- fig. 2  
Romain Hoffmann  
Venezia
- fig. 3  
Isabelle Van Driessche  
Le Creux du Van  
Dans le Jura suisse
- fig. 4  
Arnaud De Meyer  
Remorqueur Saint-Gilles,  
La Rochelle
- fig. 5  
Marjerie Breton  
Notre-Dame de Paris



fig. 3



fig. 4

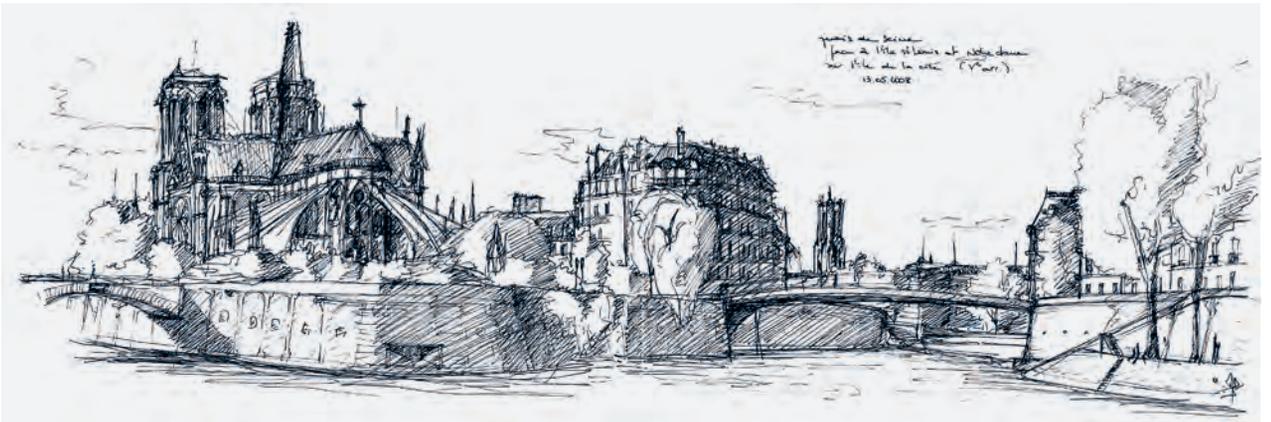


fig. 5

Si vous souhaitez contribuer à cette rubrique,  
nous vous prions de nous  
contacter par e-mail à [secretariat@oai.lu](mailto:secretariat@oai.lu).

# Concours et résultats

## Un projet sportif durable et ambitieux à Berchem

La commune de Roeser a récemment lancé une consultation restreinte d'architectes en deux phases pour la construction d'un nouveau hall sportif à Berchem, un projet ambitieux qui allie fonctionnalité, durabilité et ouverture sur la communauté.

Située sur un terrain communal, où seule la centrale énergétique existante sera conservée et intégrée, cette nouvelle infrastructure sportive vise à répondre aux besoins variés des écoles locales, des associations sportives et du grand public. Le futur complexe comprendra notamment un hall triple spacieux (45 m de long, 25 m de large, 7 m de hauteur libre), une salle de judo, une salle multifonctions de 250 m<sup>2</sup>, ainsi qu'un mur d'escalade extérieur. Un parking de 40 à 50 places complétera les infrastructures.

Conçu pour répondre aux besoins des élèves de la pré-scolarité jusqu'à 12 ans, des clubs sportifs locaux et du grand public lors d'événements, le bâtiment pourra accueillir jusqu'à 500 personnes.

Dans un souci de durabilité, le projet met l'accent sur l'utilisation de matériaux écologiques et de méthodes de construction responsables. L'objectif : créer un bâtiment exemplaire, à la fois fonctionnel, sobre et respectueux de l'environnement.

La procédure de consultation, accompagnée d'un avis de publication, s'est déroulée en deux étapes. La première phase a permis de sélectionner cinq candidats, dont obligatoirement un jeune bureau ou un bureau sans références, afin d'encourager la relève professionnelle. Les critères d'évaluation portaient sur la motivation, la qualité des références, la structuration de l'équipe et la présentation du dossier. Lors de la deuxième phase, les bureaux retenus ont été invités à remettre un projet, dans le cadre d'une consultation rémunérée. Les propositions ont été analysées sur base de leur qualité

architecturale, de leur conformité au programme et de leur pertinence économique. L'accent était mis sur des solutions optimisées, sans superflu, et sur la clarté du budget présenté.

Le projet lauréat, désigné après délibération du comité de sélection et annoncé le 21 janvier 2025, est la proposition de BFF. Il incarnera une vision résolument contemporaine du bâtiment sportif communal, à la croisée des enjeux sociaux, pédagogiques et écologiques.

### COMPOSITION DU JURY :

#### Président du jury :

— Diane Heirend  
(architecte)

#### Membres titulaires du jury :

— Tom Jungen  
(Bourgmestre)

— Bettina Ballmann  
(Échevin)

— Angelo Lourenço  
(Échevin)

— Sara Jaworski  
(service technique)

— Sandra Johans  
(service technique)

— Arlette Schneiders  
(architecte)

— Pol Christophory  
(architecte)

— Claudine Arend  
(architecte)

— Michelle Friederici  
(architecte, déléguée  
OAI)

— Guittou Muller  
(architecte, délégué  
OAI)



**PROJET LAURÉAT**  
**BFF**

D'après le jury du concours, les points forts et faibles du projet lauréat sont :

Points forts :

- une architecture bien intégrée dans son contexte
- un choix de matériaux harmonieux et adaptés
- une implantation limitant les mouvements de terres
- l'entrée et les aménagements extérieurs sont bien articulés
- l'organisation des fonctions est fluide et logique
- le traitement soigné du socle, notamment par l'usage de pierres, crée un lien subtil avec l'école existante.

Points faibles :

- une entrée plus généreuse
- un ajustement de l'accès à l'airtramp
- l'éventuelle intégration de claustras supplémentaires et une meilleure conception de l'accès à la centrale d'énergie.



**2<sup>E</sup> PRIX**

**Studio Jil Bentz**

Commentaires du jury :  
 « Le jury a salué l'intégration urbaine soignée du projet dans le tissu villageois, sa compacité offrant des espaces extérieurs bien conçus pour l'ensemble des usagers. L'identité architecturale, pensée sur mesure pour Berchem, ainsi que l'accessibilité périphérique du hall et la promenade en "rurban" avec ses vues cadrées, ont également été appréciées. »

Illustrations © Studio Jil Bentz



**3<sup>e</sup> PRIX**

**Architecture & Aménagement**

Commentaires du jury :  
«L'organisation claire du programme favorise une circulation intuitive et une gestion fluide des flux. L'emplacement de l'airtramp a été jugé particulièrement pertinent pour garantir un usage optimal.»

## AUTRES ÉQUIPES SÉLECTIONNÉES



fig. 1



fig. 2

fig. 1  
Metaform  
fig. 2  
WW + Architektur  
& Management  
et Witry & Witry

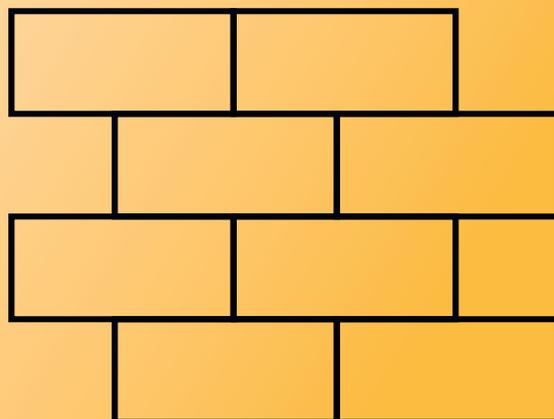
Illustrations © Metaform, WW + Architektur & Management et Witry & Witry

Cycle de formations  
Weiterbildungsreihe



# OAI 2026

pour Architectes et Ingénieurs-Conseils  
*für Architekten und beratende Ingenieure*



Programme complet et inscriptions sur [www.oai.lu/formation](http://www.oai.lu/formation)



HOUSE OF  
**TRAINING**  
The Future is Made of Skills

# Mon projet préféré

La Cité judiciaire  
par Elisabeth  
Margue, ministre  
de la Justice



Cette cité représente à mes yeux l'incarnation du pouvoir judiciaire. Le cœur des affaires juridiques du pays. Au début des années 2000, elle a constitué un véritable défi architectural. Nous nous trouvons en effet sur les restes de la forteresse de Luxembourg-ville. Le complexe devait donc être fonctionnel tout en respectant les contraintes de l'UNESCO. Le site de l'ancienne caserne était remarquable et j'apprécie l'idée de l'avoir conservée en l'intégrant au nouveau complexe. Mon endroit favori reste d'ailleurs le grand hall du Tribunal d'Arrondissement (bâtiment TL). Les architectes ont conservé la façade des infrastructures militaires qui s'y trouvaient et cela donne un charme remarquable à l'endroit.

Ce qui est particulier ici, c'est que les bâtiments sont construits avec des matériaux à la pointe de la modernité, tout en donnant une impression d'ancienneté. Au départ, cela rendait les passants perplexes, mais les habitants de Luxembourg s'y sont vite habitués. Aujourd'hui, il m'est difficile d'imaginer que la Cité judiciaire ait pu être conçue autrement.



#### FICHE TECHNIQUE

Maître d'ouvrage

Administration des  
bâtiments publics

Architecte

Am Krier- Kohl

Ingénieurs-Conseils

Am Arcis S.A R.L. Tecna,  
Lux-C.E.C., SGI, E&H  
Consult, Best

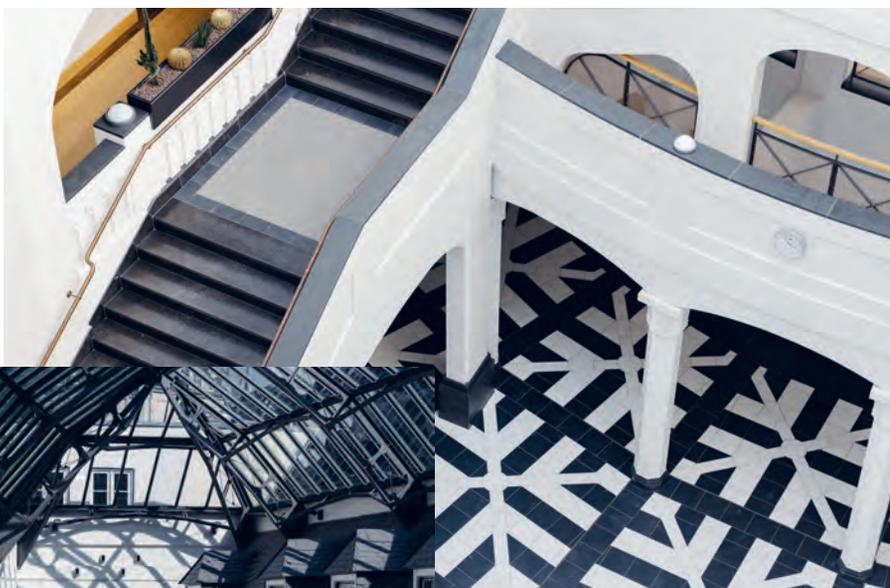
Année de construction

2003-2008

Nombre de bâtiments

8

J'ai découvert ce lieu au début de ma carrière d'avocate. C'est d'ailleurs ici que j'ai été assermentée. En sortant d'une affaire, peu importe son issue, je me suis toujours dit que la vue sur le Grund faisait oublier ce qu'il venait de se passer. Elle me rappelait qu'il y avait d'autres choses dans la vie.



# Actualités

## Découvrez le programme du LUCA pour les mois à venir!

En fin d'année, le LUCA propose un programme riche et varié, allant de l'exploration du design contemporain à la valorisation du patrimoine architectural luxembourgeois.

Du 12 au 16 novembre, le LUCA accueille le Luxembourg Design Festival, rendez-vous incontournable pour les passionnés de design. Pendant cinq jours, le festival propose prix, ateliers, conférences, design market et bien plus! L'ouverture officielle le 12 novembre a été suivie d'une conférence d'Alexandra Midal, professeure et curatrice indépendante à Genève. Intitulée « L'invention du design: un conte architectural », cette conférence explorera les origines du design à la croisée de l'architecture moderne et de la technique.

Fin novembre, venez découvrir l'exposition monographique consacrée à Charles Arendt (1825-1910), architecte d'État et figure majeure du style néogothique au Luxembourg, organisée en collaboration avec le Comité Alstad à l'occasion du deuxième centenaire de sa naissance. Le vernissage aura lieu le 25 novembre, et l'exposition se poursuivra jusqu'à fin janvier 2026, offrant aux visiteurs un parcours riche en archives, pour redécouvrir l'histoire locale à travers cette exposition et son programme-cadre.

Enfin, le 27 novembre, les enfants pourront participer à « Deux lits chez Billie », lecture et atelier animés par l'architecte, designer et illustrateur Étienne Duval. Après la lecture de l'album, qui aborde avec humour et douceur le vivre-ensemble et l'habitat, les enfants pourront décorer leur petite maison en plâtre lors d'un atelier créatif.

Venez vivre ces moments uniques au LUCA et laissez-vous inspirer par le design, l'architecture et la créativité!

### Soutenez le LUCA! Vos dons sont déductibles d'impôts!

L'action du LUCA est possible grâce au généreux soutien et à l'engagement de ses partenaires, sponsors et de donateurs comme vous! Votre soutien nous motive à poursuivre notre mission.

#### Pourquoi faire un don?

- Parce que vous appréciez notre programmation et que vous aimez ce que nous faisons;
- Pour soutenir la valorisation de notre environnement bâti;
- Pour favoriser l'accès de tous à la Baukultur;
- Pour encourager l'échange d'idées et les débats sur l'architecture et ses disciplines afférentes.

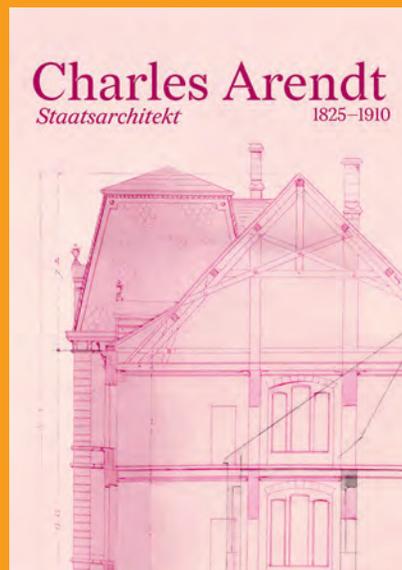


#### À PROPOS DU LUCA

Luxembourg Center for Architecture est une fondation privée sans but lucratif dont la principale mission est de promouvoir la qualité et la culture architecturale.

Travaillant en étroite collaboration avec les principaux acteurs locaux dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'ingénierie et du patrimoine (OAI, INPA, MArch Uni.lu), le LUCA aborde à travers une approche pluridisciplinaire et multiscale les enjeux que soulève la production de l'environnement bâti.

Infos & programme  
sur [luca.lu](http://luca.lu)



Faites un don sur [LUCA.lu](http://LUCA.lu)  
soutenez-nous



## Bauschädenforum OAI

L'OAI, en collaboration avec le courtier de l'OAI ALLIA Insurance Brokers SA et la Chambre des Experts, vous invite à la 5<sup>e</sup> édition de son Bauschädenforum.

Les interventions illustreront, sur base d'exemples concrets, les méthodes de détermination du risque lors de la souscription d'un contrat d'assurance, les garanties importantes à souscrire pour se protéger des sinistres éventuels, les types et causes de défauts fréquemment rencontrés sur le marché luxembourgeois.

Le contrat cadre assurances OAI, les évolutions des standards dans le domaine de la construction et la perspective d'une bibliothèque des prestations standardisées via le CRTI-B seront également présentés.

— Programme complet et inscription:



— 20.11.2025, 17h-19h  
— Lieu: Siège OAI



## Prévention incendie dans la construction – prescriptions actualisées et nouveau guide

L'Inspection du Travail et des Mines (ITM), le Corps Grand-Ducal d'Incendie et de Secours (CGDIS) et l'OAI ont l'honneur de vous inviter à cette séance d'information.

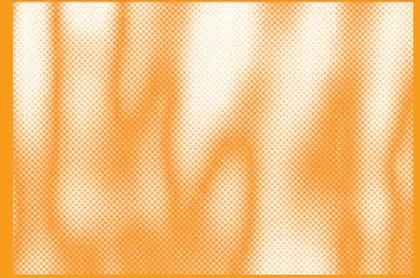
Les dispositions générales de l'ITM (ITM-SST 1500 à 1503) et le guide

CGDIS concernant l'aménagement pour l'accès des services de secours seront présentés.

— Programme complet et inscription:



— 26.11.2025, 17h30-19h30  
— Lieu: Siège OAI



## Other Pratices – Exhibition of OAI Awarded Architecture Master Theses, University of Luxembourg

The OAI and the Young Planners OAI, in collaboration with the Master in Architecture (uni.lu) and the Architecture Student Association, are delighted to invite you to an evening celebrating emerging voices in architecture.

The event will feature the opening of the exhibition of OAI-awarded Master Theses, followed by a collective discussion on how we practice architecture today.

Join us for an inspiring exchange followed by the opening of the exhibition and drinks.

— Full programme and registration:



— 03.12.2025, 18h-20h  
— Location: OAI headquarters  
— The exhibition will remain in place until the end of January 2026 and will be open on request during office hours

PROCHAINS  
MAGAZINES OAI

Magazine OAI n°10:  
Février 2026  
Magazine OAI n°11:  
Juin 2026  
Magazine OAI n°12:  
Octobre 2026

Vous pouvez nous soumettre vos propositions pour la Tribune libre par mail:

[oai@oai.lu](mailto:oai@oai.lu)

En couverture

— Siège OAI/Forum da Vinci

— Architecte: Tetra

— Art In Situ: Filip Markiewicz

